55e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 49 8 DÉCEMBRE 1938

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Docteur en Théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Bulletin d'Ecriture Sainte

SOMMAIRE

I. LES LETTRES DE LACHISCH. — 1° Les fouilles. — 2° Les lettres. — 3° Leur importance : *a)* au point de vue de l'histoire d'Israël ; *b)* au point de vue de la Bible. — 4° Un dossier de Conseil de guerre dans les derniers jours du royaume de Juda.

II. COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES. — 1° Pour l'enseignement : Coppens, *Pour mieux comprendre et mieux enseigner l'Histoire Sainte de l'A. T.* — *Catéchisme à l'usage des diocèses de France.* — *Histoire Sainte,* par un professeur de Séminaire. — J. Renié, *Manuel d'Ecriture Sainte,* t. VI, *Les Epîtres de S. Paul.* — 2° Livres concernant : *a)* l'A. T. : Galling, *Biblisches Reallexikon ;* — Vandervorst, *Introduction aux textes hébreu et grec de l'A. T.;* — *b)* le N. T. : Louis Pirot, *La Sainte Bible,* t. XII ; — Hollard, *Histoire du texte du N. T. ;* — Lelong, *Jésus et son pays ;* — Perroy, *La Résurrection ;* — Amiot, *L'enseignement de S. Paul ;* — Holzner, *Paulus ;* — Aman, *Notre saint Paul ;* — Desbuquoit, *Saint Paul, notre grand modèle ;* — Chevrot, *Simon-Pierre ;* — *c)* l'Assyriologie et la Bible : Cruveilhier, *Commentaire du code d'Hammourabi.*

I. — LES LETTRES DE LACHISH

1° *Les fouilles de Lachish*

Parmi les tells palestiniens qui sont présentement explorés, celui de Ed-Duweir mérite particulièrement de retenir l'attention, en raison de l'importance des découvertes qui y furent faites. Mais hélas ! avant d'aller plus loin, il nous faut commencer par rendre un pieux hommage à la mémoire de M. J.-L. Starkey qui, le 10 janvier de cette année, tomba lâchement assassiné à quelques centaines de mètres de ce chantier de fouilles qu'il dirigeait avec une incomparable maîtrise et où il accueillait les visiteurs avec une affabilité des plus charmantes ! Il a bien mérité de l'archéologie palestinienne, où il s'est dépensé sans compter depuis 1932.

On croyait autrefois qu'il fallait chercher le site de Lachish à Tell El-Hésy ; cette hypothèse tendait depuis quelque temps à être abandonnée, le Dr Albright et le professeur Garstang ayant proposé un autre site, celui de Ed-Duweir, à 8 kilomètres au sud-ouest de Beit-Djebrin, dans la région des collines qui s'étagent entre la plaine philistine et les montagnes judéennes. L'hésitation n'est maintenant plus permise, puisque sur l'un des tessons de poterie trouvés à Ed-Duweir, le n° 4, on a lu clairement le nom de Lachish.

On a pu voir dans le *Supplément au Dictionnaire de la Bible* que la ville de Lachish remontait au moins au 3e millénaire av. J.-C. [1]. Au cours de la quatrième saison de fouilles 1935-1936, M. Starkey a exhumé d'un groupe de tombeaux situés à l'ouest de la colline près de 700 crânes, qui ont rendu possibles des études anthropologiques sur une échelle qui jusqu'à présent n'avait pas été atteinte en Palestine, ni même probablement dans tout le reste du Proche Orient. Parmi les crânes de Lachish, il y en a trois qui semblent avoir subi la craniotomie. Il va sans dire que l'étude de ces crânes, — de ceux de Lachish, comme de ceux de Gézer, Megîddo, Jéricho, auxquels on doit ajouter maintenant les trouvailles préhistoriques des grottes de Wadi Mughara et de Djébel Qafzé, — est du plus haut intérêt pour la question des races de la Bible.

Dans la même saison, M. Starkey a découvert également jusqu'à trois sanctuaires successifs. Mais ce qui mérite surtout d'attirer l'attention sur les fouilles de Lachish, c'est le nombre toujours croissant des documents écrits ramenés au jour. Le 29 janvier 1935, on trouva le premier des *ostraca* hébreux connus sous le nom de *Lettres de Lachish*, lettres dont nous allons aborder l'étude dans le présent Bulletin. Depuis lors, des spécimens d'écriture antique, de plus en plus nombreux, ont piqué la curiosité des sémitisants et des historiens.

Il s'agit de pièces écrites en caractères alphabétiques représentant une ou peut-être plusieurs formes intermédiaires entre l'écriture sinaïtique, dérivée ou apparentée à l'écriture hiéroglyphique égyptienne, et l'alphabet plus récent des plus anciennes inscriptions phéniciennes, qui est à l'origine des alphabets hébreu, grec et de toutes les autres formes d'écritures européennes. Les deux dernières campagnes de fouilles ont fourni un nouvel exemplaire de cette écriture que l'on pourrait dénommer *palestino-sinaïtique :* un couvercle d'encensoir, avec représentation de trois lettres, trouvé dans les tombeaux, et une inscription pictographique de quatre signes sur un poignard de bronze. On est tenté de rapprocher ces pièces d'écriture autochtone, antérieure à l'écriture phénicienne, d'une inscription trouvée, il y a quelques années, à Byblos, en Syrie [2], et d'une autre découverte à Sichem et qui fut considérée tout d'abord comme hiéroglyphique. Les efforts entrepris pour lire et interpréter cette écriture « palestino-sinaïtique » n'ont pas encore abouti à un résultat qui puisse être considéré comme dé-

[1] Cf. Hennequin, au mot *Fouilles*, t. III, col. 359-364.
[2] Cf. *Syria*, 1930, p. 1-10.

finitif. Il semble, par contre, que les *ostraca* hébreux ou lettres de Lachish ont livré leur secret, sinon dans tous ses détails, du moins dans ses grandes lignes [3].

2° *Les lettres de Lachish*

La ville de Lachish était protégée par une double enceinte, et la porte extérieure de la cité donnant accès sur la campagne, à travers le second rempart, était reliée à la porte intérieure par une série de bastions, flanqués de tours. C'est dans une de ces chambres ravagées par le feu, et dont il ne restait que les assises inférieures des fondations, que l'on découvrit à partir du 29 janvier 1935 ces *ostraca* ou tessons de poteries couverts d'écriture.

Ce ne sont là évidemment que quelques reliques. A en juger par les végétaux carbonisés, par les centaines de fragments de jarre, beaucoup d'autres documents épigraphiques, sur papyrus en particulier, qui pouvaient se trouver là ont dû à tout jamais disparaître sous l'action impitoyable du feu, dont les traces dévastatrices peuvent se mesurer à l'accumulation de cendres sur les pierres formant plancher, que la fumée a noircies mais que la chaleur n'a pas fait éclater.

Les *ostraca* découverts sont maintenant au nombre de 18 ; certains d'entre eux n'ont été conservés qu'en partie (n^os^ 7, 8, 9) ; quelques-uns ont même si peu gardé les traces de l'écriture qu'il faut renoncer, semble-t-il, en dépit des secours de la photographie, de la chimie et des rayons ultra-violets, à en tirer la moindre indication (n^os^ 10, 14, 15, 16 et 17). Par conre, les n^os^ 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 9 fournissent 90 lignes complètes et quelques lambeaux de phrases d'une écriture parfaitement lisible, en une langue analogue à celle de Jérémie ou des livres des Rois. Cinq de nos *ostraca* furent écrits sur les fragments d'un même pot : les n^os^ 2, 6, 7, 8 et 18 ; trois au moins (3, 12, 16) reflètent une situation analogue à celle dans laquelle se trouva le prophète Urie (Jér., XXVI, 20-23).

Rédigées vers les années 588-586, ces lettres nous font connaître l'organisation défensive des frontières occidentales de Juda et nous font assister en quelque sorte à l'agonie du Royaume. A l'exception du n° 13, qui paraît être un ordre militaire, tous les *ostraca* sont des lettres envoyées par Hoshaiah à un certain Yausch. A en juger par le contenu de ces lettres, de la 3^e^ spécialement, en rapport étroit, on le verra, avec Urie de Cariathiarim, Hoshaiah était à la tête de cette forteresse et ses lettres, toutes des plaidoyers, sont adressées à son supérieur hiérarchique Yausch, le gouverneur de Lachish, peut-être aussi de toutes les forteresses qui défendaient a l'ouest le royaume de Juda lors de l'invasion de Nabuchodonosor. Yausch recevait directement les instructions du roi et il les transmettait aux officiers placés sous ses ordres. Hoshaiah les recevait par Azeca, à 11 milles au N.-E. de Lachish. Lui-même servait d'intermédiaire entre Jérusalem et Lachish. Il devait recevoir et transmettre au roi les messages de Yausch et lui faire parvenir, par des messagers sûrs, et naturellement sans en prendre connaissance, les réponses de la cour. Certes, beaucoup de ces messages devaient être écrits sur papyrus et scellés ; Yausch tenait tellement à les conserver dans ses archives qu'il demandait à ses subalternes de les lui retourner après en avoir pris connaissance. Aucun d'entre eux n'a pu, cela va sans dire, résister à l'épreuve du feu. Seuls sont parvenus jusqu'à nous ces quelques fragments de lettres, écrites à la hâte sur des tessons de poterie, et il faut remercier la Providence de ce que la guerre eût rendu le papyrus si rare qu'un subordonné, pour se justifier devant son chef ou conserver copie de ses instructions, ait été obligé de recourir à ce matériau.

Les lettres furent écrites à l'encre noire avec une plume de roseau par différents scribes. Hoshaiah qui les dicta, à l'en croire, ne savait même pas lire. On écrivait d'abord sur la face extérieure du tesson et, si elle ne suffisait pas, on terminait sur la face intérieure.

3° *Leur importance*

Ces lettres sont de toute première importance à plus d'un point de vue.

D'abord, ce sont les premiers documents *d'ordre strictement personnel* rédigés en hébreu préexilien et qui aient été trouvés en Palestine. On avait jusqu'ici bien peu de chose : l'inscription de Siloé, quelques noms de mois sur le calendrier de Gézer, 70 *ostraca* de Samarie avec des formules quasi identiques sur des jarres de vin et d'huile, l'*ostracon* d'Ophel presque illisible, et un certain nombre de noms inscrits sur des sceaux, des poids ou des anses de jarre. On avait en réalité si peu de chose, en dépit de l'impression que donne cette énumération, qu'il n'était pas possible de reconstituer toutes les lettres de l'alphabet hébreu. Il n'en est plus de même maintenant.

Les lettres de Lachish montrent en outre, pour la première fois, que l'alphabet phénicien, connu surtout jusqu'ici par des inscriptions sur la pierre, n'avait pas été conçu uniquement pour la gravure, mais avait été inventé avant tout et était déjà utilisé pour écrire à l'encre, à l'aide d'un roseau taillé, sur le papyrus ou, à son défaut, par suite de disette de papyrus ou de pauvreté, sur des fragments de poteries. Ces lettres tracées en caractères courants par des scribes différents, envoyées non de Jérusalem la capitale, mais, pour la plupart, d'une petite place, de Cariathiarim, attestent à elles seules combien était

[3] Les lettres de Lachish viennent d'être publiées, après plus de deux ans d'une étude des plus minutieuses, par Harry Torczyner, Lankester Harding, Alkin Lewis et J. L. Starkey. Les photographies des lettres permettent à chacun d'en contrôler la lecture et l'interprétation, et l'on ne peut que rendre hommage aux efforts des éditeurs, à leur sagacité, à leur probité scientifique.

Le volume a pour titre : *The Wellcome archæological Research Expedition to the near East. Lachish I (Tell ed Duweir). The Lachish letters*, by Harry TORCZYNER, Bialik professor of Hebrew in the University of Jerusalem, Lankester HARDING, Alkin LEWIS, J. L. STARKEY, published for the Trustees of the Late Sir Henry Wellcome by the Oxford University Press, in-4° de 223 pages avec photographies des lettres et des fouilles, une carte des endroits où des inscriptions furent trouvées en Palestine, et une reproduction du système des fortifications de Lachish au VI^e^ siècle ; London, 1938.

alors répandu l'usage de l'écriture. Ce n'était plus un art secret connu d'un tout petit nombre, à côté des *ostraca* que nous possédons, combien d'autres ont disparu, combien aussi de papyrus qui attesteraient, si nous les avions, que les messages expédiés et reçus étaient bien plus nombreux que nous ne le supposions ! Ceux qui étaient capables de les écrire ne se trouvaient pas seulement dans l'entourage du roi, et le genre épistolaire était suffisamment accusé pour avoir déjà ses lois et ses formules conventionnelles. L'usage généralisé de l'écriture remontait donc à plusieurs générations. Cette écriture, dans ses traits généraux, ressemble d'assez près à celle des *ostraca* découverts à Samarie, bien qu'elle atteigne une perfection artistique nettement supérieure, et, comme dans l'écriture samaritaine, les mots sont d'ordinaire séparés par un point.

Ces lettres sont des originaux et non des copies, sauf le nº 13 ; leur écriture, leur orthographe n'en sont que plus précieuses pour la critique textuelle de l'Ancien Testament et tout spécialement des livres qui datent de la même époque. Mais comme ce sont des messages hâtivement écrits, on y rencontre parfois des fautes d'orthographe, des lettres omises, des points oubliés entre les mots, en particulier dans les lettres 6 et 18. Quand le scribe s'est aperçu de son erreur, il a essayé de la réparer entre les lignes au dessus du mot. Alors que dans les lettres d'Eléphantine, le nom divin est écrit toujours en abrégé, ici, sauf à deux reprises, il est écrit avec toutes ses consonnes.

Toutefois, le texte de nos lettres est plus intéressant encore par le vocabulaire qu'il emploie qu'il ne l'est par sa calligraphie ; nous sommes en présence, en effet, d'un hébreu que l'on peut qualifier de biblique, tant il offre de traits de ressemblance avec la langue de Jérémie ou avec celle des livres des Rois, tout en ayant parfois une orthographe légèrement différente et certains mots nouveaux.

Mais c'est surtout au point de vue de l'histoire d'Israël à cette époque et de la Bible que ces lettres sont du plus haut intérêt.

a) Au point de vue de l'histoire d'Israel. — Ces lettres nous font assister aux toutes dernières résistances des forteresses occidentales, d'Azeca, de Cariathiarim, de Lachish, avant que Jérusalem ne succombe à son tour une seconde fois, en 586. L'âme de la résistance c'est Yausch. Dans cette lettre 4 qui donne la certitude que *tell ed-Duweir* est bien l'endroit où se trouvait autrefois Lachish, nous le voyons, à en juger par la réponse que lui fait Hoshaiah, transmettre des ordres à ses subordonnés et veiller fermement à leur exécution, s'informer si Semachiah venu pour inspecter Cariathiarim se trouve toujours là ; d'autres réponses d'Hoshaiah montrent que le même Yausch exige du commandant de Cariathiarim des réponses précises sur sa conduite vis-à-vis du prophète Urie et vis-à-vis du roi, sur les indiscrétions dont il est soupçonné relativement aux correspondances qu'il a mission de transmettre, sur la manière dont il a pu observer les signaux optiques. Quand on lit en Jérémie, xxxiv, 7, que les deux villes de Lachish et d'Azeca étaient les deux seules places qui tenaient encore en Juda, en dehors de Jérusalem, les renseignements de la lettre 4, pour fragmentaires qu'ils soient, n'en laissent pas moins supposer au point de vue militaire une situation tragique. Il est sans doute difficile de faire porter alors des messages entre Lachish et Cariathiarim ; Hoshaiah en est réduit à solliciter des signaux optiques par lesquels Yausch pourra de Lachish lui faire connaître ses volontés ou lui donner des renseignements. Autrefois ces signaux étaient relayés par Azeca, mais voici qu'Azeca ne transmet plus aucun signal. La forteresse est donc pour le moins investie, si même elle n'est pas déjà tombée aux mains de l'ennemi. Nous sommes ainsi parvenus à la phase la plus critique de la résistance ; Cariathiarim et Lachish sont isolées l'une de l'autre, et les deux places sont sur le point de succomber : tout ceci nous reporte à l'année 587-586, à quelques mois, quelques semaines peut-être, de la prise de Jérusalem en 586.

Tous les personnages dont nous connaissons les noms et que nous voyons agir, en dépit de la confiance forcée peut-être que leur accorde la cour, ont subi l'influence de la réforme préconisée par Jérémie et sont favorables à ce prophète et à ceux qui, comme Urie, marchent sur ses traces et secondent son action. A ce point de vue, les noms sont singulièrement évocateurs de leur état d'âme et de leurs croyances religieuses. Alors qu'un siècle plus tard on trouvera parmi les colons de Samarie installés à Eléphantine des noms comme Béthelnadin, Béthelnatan, Haramnatan, Nabunadin, indices d'une complaisance coupable, parfois même d'un culte rendu à des divinités étrangères, tous les noms juifs recueillis sur les lettres de Lachish ont, comme élément divin composant, le seul nom de Yahweh. La 1re lettre n'est même qu'une liste de noms : Gemariah fils de Hissiliah, Iaazaniah fils de Tobshillem, Hagab fils de Iaazaniah, Mibtahiah fils de Jeremiah, Mattaniah fils de Neriah. Et il faut ajouter dans les autres lettres : Yausch, Hoshaiah, Hodaviah, Nedabiah, Shemaiah, Semachiah. Tous ces noms, dans lesquels le terme *El* lui-même est évité, crient la foi et la confiance de ceux qui les donnèrent, ou de ceux qui les portent, dans la bonté et dans la puissance de Yahweh : « Yahweh secourt (Hoshaiah), Yahweh sauve (Hissiliah), Yahweh entend [ma prière] (Shemaiah). » Si, comme c'est probable, ces noms ont été donnés aux enfants dès leur naissance, nous avons là une preuve de l'influence profonde et généralisée exercée sur la nation par la réforme de Josias en 622. Et ceci explique, plus peut-être encore que l'intervention du pharaon Néchao, que le fils de Josias, Eliacim, ait changé son nom en celui de Joakim, substituant l'élément *Yahweh* à l'élément *El*, au moment où avec l'agrément de l'égyptien il remplaçait son père sur le trône de Juda (II Reg., xxiii, 34). Et il semble bien que les noms propres que nous retrouvons dans la Bible, dans le livre de Jérémie comme dans nos lettres, avec le composant *El* : Elnatan (lettre 3), Elasah, Elishama, Yerahmeel, Hanameel, Ishmael, Abdel, Azriel, furent pour la plupart des noms donnés avant la réforme de Josias. Si, par la suite, ces noms n'ont pas été modifiés pour substituer le compo-

sant *Yahweh* à *El*, nous n'avons pas lieu d'en être surpris, puisque nous constatons que tous les personnages qui les portent, sauf Elasah, sont des incroyants, des adversaires acharnés de la réforme de Josias et du prophète Jérémie, secondant par tous les moyens les efforts que fait le roi pour se débarrasser du prophète. Et comme, quand il s'agit de faire revivre le passé, aucun élément n'est négligeable, comment ne pas signaler qu'à Lachish même, on a retrouvé renversé, à gauche de la porte de la cité, le piédestal de l'un de ces autels païens que l'on avait élevés un peu partout en Juda à l'entrée des villes et que Josias ordonna de faire disparaître ? (II Reg., XXIII, 8).

Ajoutons que la plupart des noms lus sur les lettres de Lachish, alors même qu'ils n'auraient pas de rapports directs avec un personnage connu par ailleurs dans la Sainte Ecriture, sont des noms bibliques.

Gemariah se retrouve dans Jér. XXIX, 3 ; XXXVI, 10-12, 25 ; ce n'est évidemment pas celui de nos lettres, et il s'agit dans Jérémie de deux personnages différents, l'un fils d'Helcias, l'autre, fils de Saphan, alors que le nôtre est fils de Hissiliah. Le vocable devait être assez commun ; on le rencontre aussi en Babylonie et à Eléphantine.

Hissiliah n'est pas à proprement parler dans nos textes sacrés ; le personnage biblique dont il se rapprocherait le plus par la consonance serait Aslia, le père de Saphan, l'un des officiers de Josias en 623 (II Reg., XXII, 3 ; II Chroniq., XXXIV, 8). Par contre, ce nom se lit sur les papyrus d'Eléphantine.

Iaazaniah est un nom très biblique : un Jézonias, fils du Maachathien, est officier sous Godolias après 586 (Jér., XL, 8 ; II Reg., XXV, 23) ; un autre, fils d'Osaïas, se joint à ceux qui vont consulter Jérémie (Jér., XLII, 1) ; un 3e, fils de Saphan, était parmi les anciens de Juda qui brûlaient de l'encens au Temple devant les idoles, l'an 6 de Joakin, vers 592-591 (Ezéch., VIII, 11) ; un 4e, fils d'Azzur, était au nombre des chefs du peuple (Ezéch., XI, 1).

Le Iaazaniah de la lettre 1 est fils de *Tobshillem*. Ce nom était jusqu'alors inconnu, et quand on le rapproche de noms tels que Tobiah ou Tabel, « Yahweh ou Dieu est bon », on serait tenté, à première vue, de reconnaître dans *shillem* le nom d'une divinité étrangère, hypothèse d'ailleurs à laquelle il ne convient pas de s'arrêter, puisqu'aucun autre nom divin que celui de Yahweh n'a été trouvé sur nos *ostraca*. La phrase *shallem tôb* ou *shallem tôbah*, « bien payer, bien récompenser », et son opposée *shallem ra'ah*, sont des phrases d'usage courant (Prov., XIII, 21 ; I Sam., XXIV, 20), si bien que Tobshillem signifiant « (Yahweh) a bien payé, bien récompensé », est un nom que, par gratitude, on devait donner facilement à un nouveau-né. — Ce nom de Tobshillem se rencontre aussi dans les lettres 7 et 18 ; s'il s'agit du même personnage, c'était un messager méritant toute confiance : Hoshaiah garde jusqu'au soir la lettre reçue de Yausch ; il ne l'enverra à la Ville, c.-à-d. à Jérusalem, au roi, que quand Tobshillem revenu à Cariathiarim pourra lui-même s'en charger.

Hagab, « sauterelle », n'était pas un nom très commun ; on ne le trouve qu'une fois dans la Bible, mais pour désigner une famille pré-exilienne, « les fils de Hagab » (Esdr., II, 46).

Mibtahiah, « Yahweh est sécurité », serait peut-être à rapprocher de Mibtahyah ou Miphtahyah que portent deux femmes dans les documents trouvés à Eléphantine. Ces femmes ne seraient-elles pas des descendants de ces Juifs qui s'enfuirent en Egypte après le meurtre de Godolias, entraînant avec eux le prophète Jérémie ?

Mibtahiah est fils de *Jeremiah*, et, à la ligne suivante, Mattaniah est fils de *Neriah ;* mais on n'a dans nos lettres aucun indice pour identifier notre Jeremiah avec le prophète de même nom, ou notre Neriah avec le père de Baruch, son secrétaire. Le nom de Jeremiah était en effet porté par d'autres à l'époque même de Jérémie : on voit un Jeremiah père de Jézonias (Jér., XXXV, 3), un autre grand-père de Sédécias (Jér., LII, 1 ; cf. II Reg., XXIII, 31 ; XXIV, 18). On rencontre également un autre Neriah, « ma lumière est Yahweh », père de Saraïas, le grand-chambellan auquel Jérémie confie le rouleau sur lequel il avait écrit les malheurs qui devaient fondre sur Babylone (Jér., LI, 59-64). En dehors de la Bible, ce nom se lit sur d'anciens cachets hébreux ; on le retrouve à Eléphantine, on le lit sur une inscription néo-babylonienne.

Mattaniah fut le nom que portait Sédécias avant que le roi de Babylone ne l'ait mis sur le trône de Juda, dont il venait de déposséder son neveu Joachin (II Reg., XXIV, 17). Le même nom se lit dans les listes d'Esdras (X, 26) et de Néhémie (XI, 17), et, sous forme abrégée, dans les papyrus d'Eléphantine.

Somme toute, sur les neuf noms contenus dans les cinq lignes de la lettre n° 1, puisque celui de Iaazaniah est répété deux fois, sept sont bibliques ; six se retrouvent à l'époque même de Jérémie ; trois apparaissent en Babylonie pour désigner des Juifs exilés avec Jéchonias et Sédécias ; enfin quatre se retrouvent chez les Juifs d'Eléphantine.

Voyons maintenant quelques noms propres rencontrés sur les autres lettres, à l'exception de la lettre 3 que nous étudierons en détail.

Yausch est un des noms qu'on lit sur les papyrus d'Eléphantine. La signification en est incertaine ; on l'a rapprochée sans succès, semble-t-il, de Josiah, de Joas. Les consonnes *sch* et l'*aleph* qui précède évoquent le mot *îsch*, « homme ». Or l'homme, c'est le symbole de la force ; le sens du nom Yausch ne serait-il pas « Yahweh est fort » ? Ainsi pensent les éditeurs des lettres de Lachish (p. 38).

Hoshaiah, « Yahweh secourt », est un nom usité au temps même de Jérémie (Jér., XLII, 1 ; XLIII, 2) et après l'exil ; il est dans les listes de Néhémie (Néh., XII, 32) et dans les papyrus d'Eléphantine. L'Hoshaiah dont nous possédons quelques lettres ne manque jamais de se proclamer l'esclave et le chien de son seigneur, en l'espèce, de Yausch. De telles formules n'ont pas lieu de nous surprendre chez les Orientaux, où elles furent toujours et elles sont encore d'usage courant ; on les lit dans les lettres d'El Amarna ; on les lit aussi dans la Bible (I Sam., XXIV, 15 ; II Sam., IX, 8 ; XVI, 9 ; II Reg., VIII, 13).

Semachiah, « Yahweh soutient », est un nom

qui se lit aux lettres 4 et 11 et qui se lisait probablement aussi dans les lettres 5 et 9. Il y avait parmi les Coréites un Samachiah (I Chron. xxvi, 7). Qu'il nous suffise de savoir que le Juif ainsi nommé était un personnage de tout premier plan, un inspecteur des places fortes, de leur défense, de la manière dont les consignes y étaient observées. Yausch, qui voudrait savoir, à en juger par la réponse qu'Hoshaiah lui fait dans la lettre 4, s'il logeait encore au khan de Cariathiarim, l'avait sans doute envoyé de Jérusalem pour vérifier si le commandant de la forteresse s'acquittait bien de sa mission et, d'après l'*ostracon* nº 13, pour diriger des travaux de retranchements.

Et c'est par *Shemaiah*, « Yahweh entend, c.-à-d. exauce (ma prière) », que Semachiah a été emmené à la Ville, à Jérusalem ; c'est encore un nom que l'on retrouve dans la Bible. A l'époque de David, il y avait un Shemaiah fils d'Obédédom (I Chroniq., xxvi, 4, 6, 7) ; il y en avait aussi un à l'époque de Jérémie, et c'était précisément le père de ce prophète Urie dont nous allons parler maintenant (Jér., xxvi, 20). N'avait-il pas pris avec lui l'inspecteur des travaux Semachiah et ne l'avait-il pas en quelque sorte contraint de quitter Cariathiarim plus tôt qu'il ne devait ou qu'il ne voulait, pour l'emmener à Jérusalem afin d'utiliser son influence ou son crédit auprès du roi et de ses officiers en faveur de son fils, dont les jours étaient sérieusement menacés ?

b) Les lettres de Lachish et la Bible. — C'est déjà quelque chose que les lettres de Lachish contiennent tant de noms qui ont une parenté biblique très étroite et dont la composition trahit, à n'en pas douter, l'influence profonde exercée par la réforme religieuse de Josias. Ces lettres ont toutefois avec nos textes sacrés un lien plus intime encore. Il semble bien, en effet, que la lettre 3 et les lettres 2, 6, 7, 8, 12, 16 et 18 soient en relation avec l'incident raconté au livre de Jérémie, xxvi, 20-23, à un tel point que l'on a osé dire de la lettre 3 qu'elle était presque comme un chapitre des Saintes Ecritures.

Dans le passage visé de Jérémie, il est question d'Urie qui prophétisait au nom de Yahweh contre Jérusalem et Juda, comme faisait Jérémie. Furieux de ses propos, le roi Joakim chercha à le faire mourir. Urie en fut informé et s'enfuit en Egypte. Le roi l'y envoya saisir par Elnathan, fils d'Achobor, et le prophète, ramené d'Egypte, fut mis à mort par Joakim, et son cadavre fut jeté dans les sépulcres des fils du peuple. Voilà certes un fait qui met bien en relief le danger constamment couru par Jérémie dans l'accomplissement de sa mission, s'il n'avait pas joui de la protection puissante d'Ahicam (Jér., xxvi, 24). Le passage dans lequel ce fait est raconté ne fait en aucune façon partie du discours des anciens, qui le précède ; il concerne d'ailleurs une époque nettement postérieure à 597, puisqu'il se rapporte à la 9ᵉ ou 10ᵉ année du règne de Sédécias. Le nom de Joakim au chap. xxvi, 21, est dû à une faute de copiste, comme aussi au chap. xxvii, 1, où la vraie leçon est certainement Sédécias, ainsi que l'attestent les versions syriaque et arabe.

Or, que lisons-nous dans cette fameuse lettre 3 dont nous allons, vu son importance, citer le texte en entier ?

« Hoshaiah ton esclave écrit pour informer son maître Yausch. Que Yahweh te donne d'heureuses nouvelles !

Et maintenant : J'ai écrit au voyant en me référant à la lettre que tu m'as envoyée hier et je lui ai dit que mon cœur était malade depuis que j'avais reçu ta lettre et je lui ai déclaré : « Mon Maître, je ne puis pas lire une lettre. Que Yahweh qui est vivant me punisse si quelqu'un a jamais essayé de me lire une lettre. Je n'ai lu aucune lettre qui vint jusqu'à moi ni vu quoi que ce soit d'elle. »

Et il m'a été dit que le commandant de l'armée Achbor, le fils d'Elnathan, est descendu en Egypte et il a envoyé prendre ici Hodaviah, le fils d'Ahiah, et ses hommes. Et la lettre que Nedabiah, le petit-neveu du roi, a apportée du prophète à Shallum, le fils de Jaddua, disant : « Prends garde ! », je te l'ai envoyée. »

De cette lettre il faut rapprocher la lettre 6, qui n'est pas une copie de la précédente, mais revient sur le même thème en raison, tout à la fois, de son importance et de son caractère d'urgence :

« A mon maître Yausch. Que Yahweh me permette de te voir dans la prospérité ! Qui suis-je, moi, ton esclave, un chien, pour que tu m'envoies la lettre du Roi et les lettres des officiers, disant : « Lis et tu verras que les propos du (prophète) ne sont pas bons et qu'ils font baisser le moral de tout le pays et de la Ville. » ...Mon maître, ne leur écrirez-vous pas en disant : « Pourquoi agissez-vous ainsi ? » Que Yahweh ton Dieu vive et que vous viviez vous-même pour me punir si j'ai lu la lettre ou si j'ai obtenu de quelqu'un de me la lire ou si j'ai vu quelque chose de cette lettre ! »

Toute lettre, par le fait même qu'elle est essentiellement occasionnelle, n'est souvent pleinement comprise que de celui auquel elle est adressée. C'est bien le cas ou jamais de nous en souvenir ; mais ce n'est pas une raison pour ne pas essayer d'arracher tout leur sens à ces deux tessons de poterie, en nous limitant pour l'instant au cas d'Urie, le prophète.

Essayons d'abord d'en éclaircir les détails.

Hoshaiah nous est déjà connu. Il a reçu de Yausch une lettre qui l'a beaucoup ému. A en juger par sa réponse, il devait être accusé d'avoir fait connaître le lieu où s'était retiré le Voyant. Yausch soupçonnait qu'Hoshaiah n'avait pu connaître ce lieu que pour avoir lu la lettre du prophète à Shallum ; aussi voulait-il que cette lettre lui soit aussitôt envoyée. En raison de cette indiscrétion supposée, dont les conséquences devaient être tragiques, Hoshaiah avait encouru la colère du Voyant et aussi celle de son chef direct, Yausch. Celui-ci lui enjoignait de s'efforcer d'obtenir le pardon ou l'indulgence du prophète. S'autorisant de cette information et obéissant à l'ordre donné, Hoshaiah lui avait immédiatement écrit et il lui disait combien une telle accusation lui faisait mal au cœur. Son système de défense était le suivant : pour faire connaître le lieu de retraite du prophète, il aurait fallu qu'il en eût lui-même connaissance. « Or comment, dit-il, aurais-je pu parler à d'autres de lettres qui ne firent que passer par mes mains ? Je ne pouvais pas les lire moi-même, puisque je

ne sais pas lire, et j'affirme sous la foi du serment (la même idée revient dans la lettre 6) que je n'ai lu aucune lettre, ni demandé à personne de m'en lire quoi que ce soit. » Evidemment, il s'agit de lettres émanant du prophète et par lesquelles il aurait pu avoir des renseignements qu'il est soupçonné d'avoir divulgués. Aussi, pour mieux affirmer, en dehors de cette énergique dénégation, la droiture de son attitude, il a bien soin de signaler à Yausch, à la fin de la lettre 3, qu'il lui envoie la lettre d'avertissement du prophète demandant de prendre garde ; cette lettre était peut-être celle par laquelle le prophète annonçait sa fuite en Egypte, ou une lettre écrite par lui du lieu de sa retraite, lettre sur laquelle se basait probablement Yausch pour croire que le roi avait connu par une indiscrétion d'Hoshaiah l'endroit où se trouvait le prophète.

Entre temps, et pour accentuer sans doute encore son innocence, Hoshaiah signale que le commandant de l'armée est descendu en Egypte.

Le commandant de l'armée, c'est Achbor, Yikhbaryahu, « Yahweh est grand », le fils d'Elnathan tandis que dans Jérémie (xxvi, 22) c'est Elnathan, fils d'Achbor. Achbor peut être sans difficulté une forme abrégée de Yikhbaryahu. Le plus délicat, c'est l'interversion des noms, le même Achbor est ici fils et là il est père d'un personnage désigné par le même nom Elnathan. Diverses explications peuvent être données. Tout d'abord, des cas analogues se rencontrent dans les généalogies bibliques : ainsi dans II Sam., viii, 17, au lieu d'Achimélech fils d'Abiathar, il faudrait lire, d'après d'autres textes, Abiathar fils d'Achimélech (I Sam., xxii, 20). Par ailleurs, il convient de remarquer qu'Hoshaiah parle par on-dit, non d'après un document officiel ; serait-il impossible que lui-même ou plutôt son scribe ait changé Elnathan fils d'Achbor en Achbor fils d'Elnathan ? Le scribe de notre lettre 3 a fait d'autres fautes dans ce message ; à la ligne 21, il a omis un *daleth* et n'a pas remarqué sa méprise, ce qui laisse supposer que la lettre écrite hâtivement ne fut pas relue.

Ce commandant de l'armée qui va en Egypte est certainement l'un des personnages officiels qui sont avec le roi opposés au prophète Urie et qui veulent le faire disparaître, comme ils voudraient faire disparaître Jérémie, en raison, nous dit la lettre 6, de l'effet produit par ses propos sur le moral des habitants du pays et de la Ville. C'est d'une manière absolument identique que les chefs du peuple formuleront leurs griefs quand ils iront se plaindre de Jérémie à Sédécias et lui diront : « Qu'on fasse donc mourir cet homme ! car il décourage les hommes de guerre qui restent dans la Ville et tout le peuple, en leur tenant ces discours ! » (Jér., xxxviii, 4).

Le commandant de l'armée a envoyé prendre *ici* Hodaviah, le fils d'Ahiah, et ses hommes. *Hodaviah* est encore un nom que l'on retrouve sous une forme identique au 1er livre des Chroniques, iii, 24, et sous une forme abrégée dans les écrits bibliques post-exiliens et dans les papyrus d'Eléphantine, il voulait dire « Rends hommage à Yahweh ». — *Ahiah* est aussi un nom biblique très connu à l'époque de Jérémie et plus tard ; on le lit en outre sur l'ostracon d'Ophel et sur des contrats assyriens et néo-babyloniens. — Nous verrons bientôt que, si nos déductions sont exactes, *ici* ne peut désigner d'autre localité que Cariathiarim. — Enfin, il est fait allusion dans les dernières lignes de cette lettre 3 à deux autres personnages, Nedabiah et Shallum.

Nedabiah est mentionné au 1er livre des Chroniques (iii, 18) comme fils de Jéchonias et petit-fils de Joakim, et il serait possible en soi qu'il s'agisse de lui, si son cas pouvait être examiné indépendamment du nom du roi auquel renvoie l'indication de sa parenté avec lui. Avec un petit-fils de Joakim, nous serions toujours dans les derniers temps du royaume de Juda. Mais le roi visé ne peut pas être Joakim (608-597) ; ce ne peut être, en raison des faits évoqués et des incidents racontés, que Sédécias (597-587), dont Nedabiah était le petit-neveu. Le terme hébreu ici employé a un sens vague, il désigne ou le petit-fils ou le petit-neveu. Ce manque de précision n'est pas pour nous surprendre, nous qui savons quel sens large il faut donner au mot « frère » dans la Bible en général et en particulier dans nos Evangiles.

Le nom de *Shallum*, fréquemment porté au cours de l'histoire d'Israël, était très commun à l'époque même de Jérémie : un Sellum, le même que Joakaz, était roi de Juda (Jér., xxii, 11 ; I Chr., iii, 15) ; un autre était le mari de la prophétesse Holda (II Reg., xxii, 14 ; II Ch., xxxiv, 22) ; un 3e était le père de Hanaméel, l'oncle de Jérémie (Jér., xxxii, 7), et un 4e le père de Maasias, le garde du seuil (Jér., xxxv, 4).

Ceci dit, voyons tout l'ensemble de nos deux lettres 3 et 6.

Dans l'une et dans l'autre il s'agit d'un prophète, d'un prophète dont les propos sont analogues à ceux de Jérémie, puisqu'ils produisent le même effet soi-disant démoralisateur dans la Ville et dans le pays, d'un prophète qui est poursuivi par le roi et ses officiers, et d'un commandant de l'armée qui avec son escorte se rend en Egypte. Nous n'avons malheureusement pas dans nos lettres le nom de ce prophète. A la ligne 5 de la lettre 16, on lit bien *Yâhû hanâbî' ; Yâhû* peut être la terminaison finale de Uriyahu (Urie), mais ce peut être aussi celle de Jérémie (Yrmîyahu), ou même du faux prophète Hananiah. Plutôt que d'appuyer une hypothèse sur des consonnes finales pouvant être la terminaison du nom de plusieurs personnages, il vaut mieux ne nous en tenir qu'aux faits. Or, tout en admettant qu'il ait pu y avoir à cette même époque d'autres prophètes qu'Urie et Jérémie, il est bien invraisemblable qu'il y en ait eu deux en même temps auxquels conviendraient aussi parfaitement toutes les allusions de nos lettres. Aussi considérons-nous ces lettres 3 et 6 comme un complément et un *confirmatur* de ce que Jér. xxvi, 20-23 nous rapporte du prophète Urie. C'est probablement au moment de sa fuite que le prophète a remis pour Shallum ce message d'avertissement qu'Hoshaiah se vante de transmettre fidèlement à Yausch. Shallum devait être l'un des compatriotes d'Urie, et si cette hypothèse, qui a pour elle tant de vraisemblances de détails, est exacte, la ville où commandait Hoshaiah et d'où il expédia tant de messages, celle où le comman-

dant de l'armée prit son escorte, n'était autre que Cariathiarim, la ville du prophète Urie. Occupant une forteresse près de Jérusalem, en relation constante avec la Ville pour y transmettre ses messages et en recevoir, Hoshaiah était particulièrement bien placé pour être renseigné par on-dit sur l'animosité de la Cour à l'égard d'Urie, et sur le but de la mission qui faisait aller en Egypte le commandant de l'armée.

4° *Un dossier de Conseil de guerre*

C'est le sous-titre que nous avons donné à cet article ; il nous reste maintenant à le justifier. Ce sera, semble-t-il, assez facile.

Comment ne pas être surpris de trouver groupées dans une même chambre dix-sept lettres d'Hoshaiah écrites pourtant à des dates différentes ? Leur lecture montre un homme dont l'unique souci est de se défendre d'accusations graves portées contre lui. A ces lettres est joint un ordre de caractère militaire (*ostracon* n° 13) émanant de Yausch et relatif à la défense de Cariathiarim. Par ailleurs, la pièce où les documents furent trouvés était entre la porte intérieure et la porte extérieure de Lachish. Ne serait-ce pas le moment de se rappeler la coutume ancienne où les tribunaux siégeaient à la porte des villes, et n'avons-nous pas là, tout à proximité du lieu où se tenaient les juges, une partie des éléments du dossier de Hoshaiah, traduit peut-être en conseil de guerre après que la chute de Cariathiarim, succédant à celle d'Azeca, l'eût fait se réfugier à Lachish ? Certes, tous les éléments sur papyrus ont été dévorés par le feu et il ne nous reste que les protestations d'innocence de l'inculpé ; mais à travers ces protestations on peut discerner les accusations graves qui étaient formulées contre lui.

1° Il aurait manqué de discrétion et pris connaissance de messages qui ne lui étaient pas destinés. En particulier, il aurait lu la lettre d'avertissement du prophète Urie à Shallum, il aurait connu par cette lettre qu'Urie s'était enfui en Egypte et il l'aurait fait savoir à la cour. Voilà pourquoi Yausch voulait que la lettre d'Urie à Shallum lui soit envoyée. — Hoshaiah, sous la foi du serment le plus solennel, se déclare innocent : « Que Yahweh ton Dieu vive et que vous viviez vous-même pour me punir, si j'ai lu la lettre ou si j'ai obtenu de quelqu'un de me la lire, ou si j'ai vu quelque chose de cette lettre ! » (lettre 6). Se disculpant de la même accusation dans la lettre 3, il avait affirmé au prophète et déclaré à Yausch : « Je ne puis pas lire une lettre... Je n'ai lu aucune lettre qui vint jusqu'à moi ni vu quoi que ce soit d'elle. »

2° Semachiah aurait accusé Hoshaiah auprès de Yausch d'avoir prononcé des malédictions contre le roi. Yausch transmit à son subordonné la lettre accusatrice, à charge pour lui de se disculper ; c'est le thème des lettres 5 et 9. Les malédictions avaient dû être proférées oralement, sinon on opposerait à Hoshaiah une preuve écrite qu'il lui serait impossible de récuser. Peut-être fut-ce au cours de l'inspection qu'il fit à Cariathiarim que Semachiah surprit sur les lèvres d'Hoshaiah des propos aussi graves dont son chef direct lui demanda compte. — Hoshaiah retourne à Yausch la lettre d'accusation ; il ne peut que soupirer : « Qui suis-je pour oser maudire le roi ? Que Yahweh te fasse savoir ce qui est arrivé ! »

3° Hoshaiah aurait mal observé les signaux optiques, et pour la défense de Cariathiarim il ne se serait pas conformé aux ordres de Yausch. C'est ce dernier grief qui a dû motiver le procès et amener l'examen des faits antérieurs, sur lesquels Hoshaiah avait déjà fourni par écrit des explications qui étaient surtout des protestations. On peut supposer qu'après la prise de Cariathiarim par l'ennemi, Hoshaiah fut traduit en conseil de guerre pour avoir été inférieur à sa mission dans la défense de la place.

La letttre 4 nous montre par son libellé que Yausch n'avait en Hoshaiah qu'une confiance limitée, aussi avait-il envoyé Semachiah inspecter les travaux de défense. Hoshaiah affirme mettre à exécution toutes les instructions reçues, enregistrer sur page (papyrus ou tesson de poterie) tous les ordres, et il compte bien sur la tournée de Semachiah pour faire savoir qu'on attend à Cariathiarim les signaux optiques de Lachish, maintenant surtout qu'Azeca ne donne plus aucun signal. Evidemment, il n'insisterait pas à ce point sur sa docilité et sur sa vigilance, si elles n'avaient pas été mises en doute.

Et précisément l'*ostracon* n° 13 semble être une des pièces d'accusation qui donnaient corps aux griefs que laisse soupçonner la réponse contenue dans la lettre 4. C'est un ordre militaire que Yausch envoya au moment où Semachiah inspectait Cariathiarim. Celui-ci devait veiller à ce que l'on creusât des tranchées autour de la place et, pour pouvoir résister à un assaut que l'on jugeait imminent, les hommes que laisserait libres le creusement des tranchées devaient en toute hâte préparer et apporter sur les remparts des arcs, des flèches et des carquois. C'est le seul de nos *ostraca* qui ne soit pas un original mais une copie, copie apportée des archives, sans doute pour convaincre Hoshaiah d'une inactivité coupable.

Qu'advint-il d'Hoshaiah ? Gagna-t-il son procès et put-il au cours de son interrogatoire se disculper de la triple accusation qui pesait sur lui, de la dernière surtout, celle concernant son action militaire dans la place qu'il avait mission de défendre et qui s'était rendue ? La prise et l'incendie de Lachish, en 587-586, peu de mois ou de semaines avant la seconde prise de Jérusalem, ne nous permettront sans doute jamais de le savoir. Mais il faut bien reconnaître que sa cause était difficile à défendre. Il était un commandant vaincu à l'heure où de la résistance des dernières places fortes occidentales dépendait le sort de la capitale et de la patrie. Passe encore pour les malédictions prononcées contre le roi ! Celui-ci étant l'adversaire du prophétisme authentique, puisqu'il persécutait Urie et Jérémie, Yausch ne s'en serait sans doute pas préoccupé si la dénonciation ne lui était pas venue de quelqu'un particulièrement bien placé à la cour. Par acquit de conscience, pour remplir son devoir de chef bien plus que par sympathie pour son souverain, Yausch demanda à l'intéressé de s'expliquer, et il se contenta sans doute d'enregistrer une déné-

gation formulée sous la foi du serment. L'accusation purement verbale provenait de Semachiah, dont les rapports avec Hoshaiah étaient loin d'être amicaux. Ce qui était pour ce dernier bien autrement grave, c'était, en dehors de la reddition de Cariathiarim, d'être soupçonné, dans ce milieu tout dévoué au prophétisme et à Jérémie, d'avoir révélé l'endroit où s'étati enfui le prophète Urie et d'avoir ainsi permis son enlèvement et son assassinat.

II. — Comptes rendus bibliographiques

1° *Pour l'Enseignement*

Chan. J. Coppens, Professeur à l'Université de Louvain. — Pour mieux comprendre et mieux enseigner l'Histoire Sainte de l'Ancien Testament. — 82 p. in-18. — Paris, Desclée. 1936.

L'histoire Sainte est moins connue en France dans nos collèges secondaires et nos institutions de jeunes filles que ne l'est l'histoire de la Grèce, de Rome ou de l'Europe ; c'est là un fait dont nous avons malheureusement trop souvent vérifié l'exactitude en interrogeant des candidats au brevet d'instruction religieuse, ou même de jeunes séminaristes tout frais émoulus de nos Petits Séminaires. Et pourtant l'Ancien Testament n'est que la préparation du Nouveau, et il contient comme ce dernier les gestes de Dieu.

D'où vient cette déplorable lacune ? En partie de la part insuffisante donnée à cette discipline dans nos programmes d'étude ; en partie aussi de la manière défectueuse dont trop souvent est enseignée l'Histoire Sainte. On ne situe pas assez le Peuple de Dieu à son époque et dans son milieu, faute de connaissances suffisantes de l'Orient ancien, et on se préoccupe peut-être trop de charger la mémoire de faits plutôt que de faire apparaître au cours des âges « le fil d'or » qui brille à travers toute l'histoire d'Israël : la foi monothéiste et les espérances en la venue d'un Libérateur.

Aussi ne saurions-nous trop recommander à la lecture attentive des professeurs de l'enseignement secondaire la brochure de M. le chan. Coppens, dont les principaux éléments et les conclusions furent soumis au Congrès international de l'enseignement secondaire catholique qui se tint au Luxembourg du 27 juillet au 1er août 1936. Ils auront beaucoup à gagner à s'inspirer de ces directives ; ils pourront même, selon le cas, aménager leur cours d'après les plans proposés par M. Coppens pour l'enseignement supérieur, moyen ou élémentaire.

* *

Editions André Tardy. — Catéchisme à l'usage des diocèses de France. — In-16 cartonné de 254 p. — Bourges. 15, rue Joyeuse.

Nous ne savons pas (M. Coppens le souhaite) si quelqu'un rédigera un Manuel d'après les plans qu'il suggère ; mais dès lors que nous avons parlé d'enseignement élémentaire, nous tenons à signaler dès aujourd'hui ce *Catéchisme* qui vient de paraître et qui réalise un si grand progrès sur les livres de ce genre que nous avons connus. D'autres vanteront sa valeur pédagogique, sa présentation artistique ; nous, nous voulons ici mettre en relief la manière heureuse dont le Nouveau Testament a été étroitement soudé à l'Ancien par les indications fournies p. 9, 18, 30, 33, 34, 80, 81, 109, 207-209, et surtout nous tenons à faire ressortir comment chaque leçon de catéchisme est étroitement reliée à un ou plusieurs incidents de nos Evangiles. Le formulaire catéchétique semble découler ainsi directement de l'Evangile ; il est, de ce chef, moins abstrait et il apparaît davantage aux yeux de l'enfant comme un enseignement de Jésus lui-même [1].

Les auteurs de ce *Catéchisme* ont eu la modestie de ne pas se nommer ; leurs confrères leur sauront gré de leur travail en priant et en faisant prier pour eux.

* *

Histoire Sainte, par un Professeur de Séminaire. — Nouvelle édition refondue et complétée. In-8 de 800 p., avec illustrations documentaires et cartes ; broché 38 f., demi-reliure, 50 f. — Librairie générale de l'Enseignement, 77, rue de Vaugirard, Paris 6e.

L'*Histoire Sainte* par un Professeur de Séminaire (M. l'abbé Chaume, du Grand Séminaire de Dijon) est incontestablement la meilleure que nous ayons, et elle a rendu déjà de grands services aux prêtres du ministère, aux professeurs de religion de nos collèges, aux laïques de plus en plus soucieux de s'instruire. Une seconde édition devenait nécessaire, et ce n'est pas rendre un médiocre hommage à la valeur de la première que de constater qu'en une matière aussi délicate et aussi mouvante, elle a pu être réalisée avec fort peu de modifications et seulement quelques additions.

Ce serait toutefois se tromper étrangement que de ne considérer cette seconde édition que comme une réimpression. M. Chaume a tenu scrupuleusement à ce que son œuvre soit toujours bien au point, et si certains chapitres ont été réimprimés sans changement (II, III, V, VII-IX, XI, XIII et ss.), par contre d'autres ont reçu des développements plus ou moins importants, notamment les chap. I, IV, VI, X, XII et XXIV, au point de vue historique et archéologique, pour tenir compte des résultats des plus récentes découvertes.

De nombreuses notes ont été ajoutées, leur chiffre est passé de 115 à 153, et beaucoup d'autres ont été complétées ou légèrement modifiées, comme un examen attentif permet de s'en rendre compte. Signalons, à titre d'exemples, les notes sur la date de l'apparition de l'homme, sur le serpent qui parle et son châtiment, sur la tentation et la chute dans les documents assyro-babyloniens, sur la première industrie du métal, sur la chronologie préhistorique, sur la personnalité historique des Patriarches, sur la date de la descente de Jacob en Egypte, sur le site et les inscriptions du Sinaï, l'oasis de Cadès, sur les codes du Pentateuque, les fouilles de Jéricho, de Jérusalem et de Samarie, sur la chronologie des petits prophètes, les papyrus et la colonie d'Eléphantine, etc. La note sur Elie et les prophètes de Baal utilise les derniers résultats des fouilles de Ras Schamra. Quel dommage de n'avoir pas augmenté ces très notables améliorations en supprimant totalement, p. 63, la note 4 sur cette théorie, soi-disant apologétique, des jours-époques, qui n'a d'autre résultat que de déconsidérer l'exégèse catholique ! La Commission biblique est pourtant loin de l'avoir encouragée quand elle nous dit que Moïse a voulu donner à ses contemporains *une connaissance populaire de la création*. Une telle connaissance exigeait pour le mot *jour* le sens que chaque homme du peuple ne pouvait pas ne pas lui donner : l'indication de l'intervalle de temps s'écoulant entre un lever et un coucher de soleil.

Inutile de dire que la bibliographie a été complétée par la mention des nouvelles publications, et si le *Supplément au Dictionnaire de la Bible* ne figure pas dans la bibliographie générale, par contre il est signalé partout où il y avait lieu de le faire, dans les bibliographies particulières. Enfin la table chronologique a été révisée minutieusement, notamment pour les périodes anciennes.

[1] A deux reprises, p. 47 et 84, le dessin des plans ou cartes laisse à désirer : légères défectuosités que fera disparaître une édition postérieure.

* *

R. P. J. Renié, S. M. — **Manuel d'Ecriture Sainte. Tome vi** : *Les Epîtres de S. Paul*. — In-8 cour. de 542 p. avec cartes et gravures, 32 f. — Paris et Lyon, Emmanuel Vitte.

Félicitons le R. P. Renié d'avoir achevé son œuvre, car c'est une œuvre, au meilleur sens du mot, qu'il vient d'accomplir en dotant les élèves de nos Grands Séminaires du Manuel d'Ecriture Sainte dont l'absence se faisait durement sentir depuis une quinzaine d'années. Félicitons-le également des qualités pédagogiques de son *Manuel* ; l'exposé des questions est clair et méthodique ; les conclusions sont prudentes ; les notes bibliographiques abondantes stimulent l'activité de l'élève, élargissent son horizon, sans paralyser en quoi que ce soit les développements que le professeur peut être amené à donner dans son cours. Le *Manuel* du P. Renié est, à notre avis, le meilleur que nous possédions pour des élèves en cours d'études (ceci soit dit sans vouloir en quoi que ce soit porter préjudice au *Manuel* de MM. Lusseau et Collomb, que nous jugeons beaucoup trop développé pour les débutants).

On n'analyse pas un Manuel. Ce tome vi est consacré tout entier à l'œuvre de S. Paul, et encore renvoie-t-on souvent au tome v pour ce qui a trait aux détails de son activité apostolique : puis, dans les notions préliminaires on trouve des notions sur le milieu politico-religieux et des généralités sur les épîtres de S. Paul. L'étude détaillée de ces épîtres est ensuite abordée, et les questions d'authenticité sont examinées avec un souci d'actualité et une précision d'information vraiment dignes d'éloges. Les solutions aventureuses sont évitées, qu'il s'agisse des destinataires de l'épître aux Galates, des incidents qui précédèrent la 1re ou la 2e épître aux Corinthiens, du lieu, de la date et de l'ordre dans lequel furent rédigées les épîtres de la captivité. Certaines questions, dans le texte ou dans des notes, difficiles ou particulièrement délicates, sont traitées à part : l'eschatologie des deux épîtres aux Thessaloniciens, p. 88-105, la théorie d'une double résurrection, p. 214-216 ; le sort des vivants à l'époque de la parousie, p. 219-222 ; etc.

A la page 59, le P. Renié a dressé un tableau de la chronologie des épîtres de S Paul d'après huit critiques, catholiques ou non, en remontant jusqu'à Renan. N'aurait-il pas été bon ou même équitable, d'informer le lecteur que la chronologie des épîtres de S. Paul n'a eu de base vraiment stable qu'avec l'utilisation de l'inscription de Delphes, qui fixe en l'an 52 la comparution de S. Paul devant le tribunal du proconsul Gallion ? Enfin, en dépit des éloges que nous avons faits au P. Renié pour ses informations bibliographiques, nous devons signaler qu'à propos de l'usage de l'Ancien Testament par S. Paul, aucune mention n'a été faite de l'article pourtant si suggestif de M. Venard paru au mot *Citations* dans le *Supplément au Dict. de la Bible*, t. ii, col. 23-51.

Comme nous aimerions savoir que bientôt tous nos confrères auront à portée de la main, sur leur bureau ou dans leur bibliothèque tournante, le *Manuel d'Ecriture Sainte* du P. Renié !

2° *Livres concernant l'A. T.*

K. Galling. — **Biblisches Reallexikon.** — In-8 de viii-548 col. — Tubingen, Mohr-Siebeck. 1934-1937.

La librairie Mohr-Siebeck de Tubingue a entrepris sous la direction de M. Otto Eissfeldt, un Manuel pour l'Ancien Testament qui paraît par souscription au fur et à mesure que les collaborateurs ont achevé leur travail. Nous avons déjà eu l'occasion de parler (*Ami* 1937, p. 187) des *Psaumes* de H. Schmidt.

Nous allons signaler aujourd'hui le *Real lexikon* commencé en 1934 et achevé avec son 3e fascicule en 1937. Ce lexique biblique, extrêmement résumé, vise à donner dans des notices précises et substantielles les réalités géographiques, topographiques, archéologiques et religieuses susceptibles de projeter quelque lumière sur les textes sacrés. L'élimination sévère des articles à laquelle il a fallu s'astreindre pour condenser en 548 colonnes tant de renseignements a eu pour but de laisser de côté tout ce qui n'était que susceptible d'illustrer des textes clairs par eux-mêmes, sans en modifier en aucune façon l'intelligence. Pour chaque sujet d'histoire ou d'archéologie, l'enquête débute à la période des Hycksos, vers le xviiie siècle av. J.-C., milieu de la civilisation du Bronze moyen. Dans la période qui précède l'installation des Israélites en Canaan, les fouilles récentes ont fourni souvent une abondante documentation, et la manière rigoureuse dont elles sont maintenant conduites permet de suivre l'évolution de la culture aux époques bibliques en Palestine. Il va sans dire que M. Galling dans ses notices s'attache à montrer sans cesse cette évolution, qu'il s'agisse d'un site, d'une institution ou du culte.

Le premier article est consacré à l'*agriculture ;* en moins de six colonnes on y traite des notions générales, du climat, de la nature du sol et des améliorations possibles, des relations entre la culture et l'élevage, enfin des modalités diverses de l'économie rurale ,de la grande et petite propriété, du mercenariat, etc. Un signe pour éviter les redites renvoie aux rubriques spéciales qui traiteront le sujet une fois pour toutes, v. g. *Aire*, *Céréales*, *Charrue*, *Irrigation*, etc. Une des plus longues notices est consacrée aux images de la divinité masculines (15 col.) et féminines (11 col.), avec quelques représentations légèrement et sommairement esquissées ; l'illustration est vraiment trop réduite à de simples traits ; sous ce rapport, à notre époque surtout, elle laisse à désirer. Les articles *Maison*, *Temple*, marquent bien le souci de suivre l'évolution des monuments aux différentes périodes depuis l'âge du Bronze jusqu'à l'époque hellénistique. Ainsi comme reproductions de temples on donne, à côté du temple de Jérusalem, les temples de Sichem, Beisan, Ugarit (Ras Shamra) et Lachish. Les col. 485-86 ne reproduisent pas moins de 28 sceaux ou cachets de diverses époques, où l'on retrouve les anciens signes alphabétiques avec leurs modifications successives. L'article *Fouilles* (histoire, méthode, résultats) n'a que 18 col., mais que de renvois à des noms d'objets ou de lieux qui, dans chaque colonne, permettent d'illustrer la moindre allusion ou indication !

Comme l'ouvrage s'adresse avant tout à des Allemands, l'information bibliographique est surtout allemande ; à être moins exclusive, elle eût gagné et d'être plus complète et d'être parfois plus à jour (c'est spécialement le cas pour Aï, Beisan, Damas, Lachish, Jéricho). On a eu l'heureuse idée de mettre sur un carton séparé la table chronologique et un index des abréviations nombreuses auxquelles il a bien fallu recourir pour citer, sans perdre trop de lignes, tant de revues ou d'ouvrages spéciaux.

Inutile d'ajouter que si ce *Lexique*, d'un format commode, peut rendre de grands services pour une documentation sommaire et rapide, il ne doit être utilisé qu'avec discernement et précaution dans les questions où l'archéologie est en rapport direct avec la religion ou le culte d'Israël.

* *

J. Vandervorst, Professeur à l'Université de Louvain. — **Introduction aux textes hébreu et grec de l'Ancien Testament.** — In-8 de xii-148 p. — Malines, H. Dessain.

Nos lecteurs connaissent déjà M. Vandervorst par son ouvrage *Israël et l'Ancien Orient* justement loué ici-même en 1930, p. 451.

Nous signalons aujourd'hui à leur attention son initiation à la critique textuelle de l'hébreu et du grec de l'A. T. Trop souvent, faute de temps, cette matière est négligée dans les cours des Séminaires, et elle est supposée connue des étudiants qui abordent les cours spéciaux de nos Universités. Le distingué professeur de Louvain a voulu combler pour tous cette lacune, et il

s'est efforcé de se tenir à un juste milieu entre les manuels d'Introduction générale et les écrits spéciaux, libre à ceux qui auraient besoin d'une information plus approfondie de recourir à ces derniers.

Le volume se divise naturellement en deux parties : texte hébreu, texte grec.

Dans la première, on étudie tour à tour le texte hébreu pré-massorétique, le travail des Massorètes, la corruption du texte, ses divisions, ses éditions imprimées et, en appendice, la littérature hébraïque postbiblique ancienne. — Dans la seconde, M. Vandervorst passe successivement en revue les versions grecques de l'A. T., spécialement celle des Septante ; puis il s'arrête aux travaux textuels d'Origène, Eusèbe, Hésychius et Lucien, et indique les règles suivies par de Lagarde pour la reconstitution du texte primitif des Septante. Vient ensuite une étude des principaux manuscrits onciaux et cursifs et des principales éditions. Des notions sur les chaînes et les divisions du texte terminent l'initiation.

Nous voudrions pouvoir dire que les indications fournies par l'auteur, généralement exactes, sont toujours au point ; mais comment justifier, en 1935, le renvoi à l'article *Chaînes bibliques* de Batiffol, alors que l'article si important de Mgr Devreesse, qui a bouleversé les notions sur ce sujet, est complètement passé sous silence ? (*Supplém. au Dict. de la Bible*, t. I, col. 1084-1233). Une pareille omission ne s'explique vraiment pas. Nous aurions aimé aussi que, soit pour l'hébreu soit pour le grec, M. Vandervorst ait énoncé quelques principes de critique textuelle et, à l'aide de quelques exemples judicieusement choisis, ait montré comment il fallait s'y prendre ou pour restituer un texte corrompu ou pour choisir entre plusieurs variantes. L'initiation théorique aurait gagné à être couronnée par une initiation pratique.

3° *Livres concernant le N. T.*

Louis Pirot. — **La Sainte Bible.** — Tome XII : *Epîtres de la captivité, — épîtres aux Thessaloniciens, — épîtres pastorales, — épître à Philémon, — épître aux Hébreux, — épîtres catholiques, — Apocalypse.* — In-8 de 699 p. — Paris, Letouzey. 1938 [5].

La magnifique publication de la Sainte Bible avec commentaire exégétique et théologique, dirigée par M. Louis Pirot, professeur d'exégèse à l'Université catholique de Lille, avec le concours de nombreux professeurs d'Universités et de Grands Séminaires, se poursuit à un rythme régulier et relativement rapide. Nous avons déjà dit tout le bien que nous pensons des divers volumes parus. Par son caractère hautement scientifique, par la sagesse motivée des solutions admises dans toutes les questions controversées, par l'esprit de parfaite fidélité au sens catholique, enfin par le souffle de piété, discret mais vigoureux, qui traverse les commentaires de nos Saints Livres, cette collection s'impose de plus en plus à tous les membres du clergé de langue française et aux laïcs instruits, désireux de connaître le trésor merveilleux des révélations divines plus à fond et de manière plus personnelle.

Le présent volume, douzième de l'ensemble, mais qui est seulement le quatrième volume paru, est en tout point digne de ses aînés. On aimera à trouver ici les noms des savants auteurs qui y ont travaillé et y ont mis toute la substance de leur érudition méticuleuse et toute l'ardeur de leur foi.

Le R. P. Médebielle, des prêtres du Sacré-Cœur à Nazareth, a traité des épîtres aux Ephésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, et il l'a fait de façon vraiment magistrale, en laissant ressortir l'incomparable richesse doctrinale et mystique de ces trois lettres du chétif prisonnier de l'an 62, à Rome, que ses épreuves n'empêchaient point d'embrasser, en des visions d'une beauté radieuse et d'une ampleur gigantesque, tout le plan du « mystère divin » de la prédestination tel qu'il doit s'accomplir sur la petite planète Terre. Commentaire précis, solide, clair, choix toujours judicieux entre les opinions diverses. Il y a là des textes de méditations sans fin pour l'âme croyante.

Le T. R. P. Buzy, Supérieur général des prêtres du Sacré-Cœur de Bétharram, dont nous avons déjà eu l'occasion de vanter le splendide commentaire sur l'Evangile de S. Matthieu, nous donne ici les épîtres aux Thessaloniciens, qu'il date de la fin de 50 au début de 52, et nomme probablement les premiers écrits inspirés du N. T. (la seconde épître serait de fin 51 ou début 52).

Les épîtres pastorales ont été fort bien étudiées et commentées par le grand érudit qu'est M. l'abbé Bardy, dont la réputation est à elle seule une garantie de solidité, d'exactitude, de précision et d'élévation.

Le P. Médebielle reparaît pour l'épître à Philémon. Il avait terminé son introduction à l'épître aux Ephésiens en disant : « Nous admettons donc l'ordre Ephésiens, Colossiens, Philémon, toutes trois étant d'ailleurs à peu près contemporaines et se plaçant probablement à l'automne de 62. L'épître aux Philippiens, qui semble annoncer avec plus de confiance la fin de la captivité, se placerait au printemps de 63. » On voit par là que le groupe traité par lui est homogène et se rattache aux mêmes circonstances de la vie de S. Paul.

C'est lui encore qui nous offre la traduction et le riche commentaire de l'épître aux Hébreux, un morceau de choix, certes ! Pour la détermination de l'auteur, il prouve fort bien que la tradition la plus forte est celle qui l'attribue à S. Paul, qui en a fourni les idées, le plan, le dessein, d'un bout à l'autre, tout en en laissant la rédaction, avec une relative liberté de style et de composition, à un disciple, que beaucoup ont cru être S. Barnabé. Mais le P. Médebielle conclut sagement : « Simple probabilité toutefois — pour ce qui est de la participation de S. Barnabé — : selon le mot d'Origène, *Dieu seul sait la vérité !* »

M. l'abbé Charue, professeur au Grand Séminaire de Namur, a traité les épîtres catholiques. C'est bien la première fois que ces épîtres ont été étudiées pour elles-mêmes et longuement commentées en un travail préparé durant plusieurs années, où la finesse du critique s'allie à la solidité du théologien pour en faire ressortir la doctrine, généralement trop peu connue. Signalons que M. Charue voit dans l'épître de S. Jacques la plus ancienne de nos lettres d'Apôtre et lui assigne une date antérieure à l'assemblée de Jérusalem.

Et enfin l'Apocalypse, ce livre mystérieux et profond, a été commenté par M. l'abbé Gelin, directeur au Séminaire Saint-Irénée, à Francheville. On comprendra qu'il nous soit impossible d'offrir ici même un simple aperçu des intéressantes traductions qu'il donne des prophéties étonnantes, mais souvent plus sublimes qu'intelligibles pour le commun des mortels que nous sommes, contenues dans le dernier de nos Saints Livres. Qu'il nous suffise de dire que l'on trouvera là des suggestions toujours plausibles et des applications prudentes aux grands événements de l'histoire de l'Eglise chrétienne. Retenons seulement cette grande pensée : le genre apocalyptique est une revanche de la foi et de l'espérance contre les menaces des puissances terrestres, une sorte de merveilleux *alibi* de la conscience chrétienne dans les grandes crises de persécution et de triomphe apparent de la « bête ». Cette raison seule ne doit-elle pas, à l'heure actuelle, nous rendre cher un livre comme l'Apocalypse de S. Jean ?

* *

A. Hollard. — **Histoire du texte du Nouveau Testament.** — 78 p. in-12, 12 f. — **Berger-Levrault, 5, rue Auguste-Comte, Paris 6e. 1936.**

Histoire très brève du texte du N. T. Dans un aussi petit nombre de pages, après avoir parlé de l'apparition

[5] Ce compte rendu, cela va sans dire, n'est pas du rédacteur du reste du Bulletin, qui est M. Louis Pirot lui-même.

des livres du N. T., M. Hollard signale le matériel d'écriture : *ostraca*, papyrus et parchemins ; il indique les différentes voies par lesquelles nous est parvenu le texte original, manuscrits onciaux et cursifs, lectionnaires ; en dehors de ces documents, il insiste sur les versions latines, syriaques et coptes, et il mentionne les écrits des Pères. L'opuscule se termine par quelques indications sur la Bible imprimée, les textes critiques et les traductions françaises du N. T.

Dix-sept reproductions sur papier glacé d'*ostraca*, papyrus, manuscrits ou Bibles agrémentent cette plaquette et en rendent le texte plus intelligible aux lecteurs non avertis.

Malheureusement, l'auteur, qui a publié en 1933 chez Rieder *Le Dieu d'Israël*, s'inspire beaucoup trop de Couchoud et de Loisy et ses pages 7-11 consacrées aux livres du N. T. énoncent comme vérités des théories discutables ou fausses. Le reste de sa brochure est une vulgarisation trop sommaire et qui n'est pas toujours au point ; ainsi, p. 49, note 1, il eût fallu signaler, à côté du décret du Saint-Office du 13 janvier 1897 sur l'authenticité du *Comma Johanneum*, l'interprétation autorisée qui en a été donnée par le même Saint-Office le 2 juin 1927 et qui se lit dans l'*Enchiridion Biblicum*, p. 46-47. C'est surtout quand on veut faire grief à l'Eglise d'une position qu'elle a cru devoir adopter, qu'il convient d'être parfaitement informé sur le sujet. On lit, à l'occasion de l'édition sixto-clémentine, p. 51, quelques phrases venimeuses ; on cite avec complaisance, p. 52, la variante de la version sinaïtique pour Matthieu I, 16, comme si l'on voulait jeter quelque discrédit sur le texte que l'on qualifie d' « habituel ». Aussi nous ne pouvons pas conseiller à nos lecteurs l'achat de cette brochure.

* *

M.-H. Lelong, O. P. — **Jésus et son pays.** — Un vol. de 267 p. in-12, 12 f. — Paris, Editions Alsatia.

Ce volume n'est pas une vie de Notre-Seigneur. Composé à la suite d'un pèlerinage en Terre Sainte accompli par l'auteur en compagnie et sous la conduite de Mgr Rémond, évêque de Nice, il contient les notes et les impressions d'un pèlerin au pays de Jésus : notes exactes, bien informées, mais livrées sans le moindre souci d'érudition ; impressions décrites telles qu'elles furent éprouvées, sans aucun essai de mise en scène. Et c'est précisément ce qui fait le charme et l'intérêt de ce livre, dont nous recommandons volontiers la lecture aux pèlerins de Terre Sainte anciens ou futurs ; c'est à eux surtout qu'il sera utile, soit pour réveiller des souvenirs, soit pour préparer à mieux voir.

* *

Henry Perroy, S. J. — **La Résurrection** (6e et dernière série des *Récits évangéliques*). — Un vol. in-12 de 352 p., illustré, 12 f. — Lyon et Paris, E. Vitte.

Le P. Perroy est arrivé au terme de ses « récits évangéliques » ; il avait publié précédemment : *Enfance et Vie cachée* (1 vol.), *Vie publique* (3 vol.), *Passion* (1 vol.).

Nous ne saurions trop recommander la lecture de ces volumes aux âmes pieuses, aux laïques instruits, aux prêtres eux-mêmes. Chaque récit est précédé d'une méditation, le récit lui-même nous fait revivre la scène évangélique en des tableaux historiques d'une délicieuse fraîcheur. De sa science exégétique, que l'on sent très avertie, l'auteur ne nous livre que ce qui est strictement nécessaire pour animer son récit, camper ses personnages, rendre plus impressionnants les faits ou les leçons.

Ces volumes ont eu déjà un gros succès ; nous désirons ardemment pour le bien des âmes que ce succès aille encore en s'accentuant.

* *

« Etudes bibliques. » — **L'enseignement de Saint Paul**, par François Amiot, Supérieur du Grand Séminaire du Puy. — Deux vol. in-12 de xv-337 et 264 p., 45 f. — Paris, Gabalda.

Le P. Prat avait consacré à la théologie de S. Paul un ouvrage monumental devenu classique ; mais, si le second volume étudiait la théologie de l'Apôtre proprement dite et en faisait la synthèse, le premier, de genre analytique, exposait cette doctrine au fur et à mesure qu'elle se formulait dans les différentes épîtres, selon les besoins des chrétientés et au hasard des circonstances de l'évangélisation.

Ici nous avons une étude qui est sans doute moins développée et moins technique, mais qui n'en est pas moins très objective et très solide, consacrée uniquement à la doctrine de l'Apôtre. Une lettre du cardinal Tisserant, nommé depuis lors président de la Commission Biblique, présente ces deux volumes « aux dirigeants catholiques et aux élites intellectuelles » ; c'est là une recommandation particulièrement précieuse tant par la haute dignité dont son auteur est revêtu que par la compétence incontestée dont il jouit.

Le grand mérite de M. Amiot, c'est d'avoir su faire son exposé avec une simplicité qui le rend facilement utilisable par tous, prêtres, séminaristes ou laïques ; c'est aussi de l'avoir fait suffisamment complet et détaillé, en s'effaçant le plus possible pour laisser parler l'Apôtre. Une telle œuvre est le fruit d'un contact permanent avec la pensée de S. Paul, non pas seulement dans le cadre d'un bureau, en compulsant livres et revues, mais aussi et surtout au pied de l'autel et dans la salle d'oraison. Comment pourrait-on comprendre une pensée surnaturelle aussi riche sans s'en imprégner soi-même et sans la vivre ?

L'ouvrage s'ouvre par une introduction générale sur l'apôtre S. Paul, les sources de sa doctrine, l'évolution de sa pensée, son progrès doctrinal, son génie littéraire et la chronologie de ses œuvres.

L'enseignement de S. Paul est ensuite synthétisé en sept livres aux titres par eux-mêmes suffisamment évocateurs : I. La vie divine : Dieu le Père, le Christ, l'Esprit, la Sainte Trinité ; II. L'humanité avant le Christ ; III. La Rédemption ; IV. La vie surnaturelle, fruit de la Rédemption ; V. Le Christ mystique ; VI. La vie du corps mystique, la morale chrétienne ; VII. L'avenir du corps mystique. Une conclusion sur l'Evangile de Paul et sur Paul apôtre du Christ clôt ce que l'on doit appeler, sans la moindre exagération, un magnifique exposé de la pensée de l'Apôtre.

Une table analytique, dressée avec un soin minutieux, permettra au lecteur de retrouver rapidement l'enseignement de S. Paul sur un point particulier.

Heureux les prêtres et les séminaristes qui vont pouvoir désormais se procurer un instrument d'étude ou de travail aussi précieux.

* *

Dr Josef Holzner. — **Paulus.** *Ein Heldenleben im Dienste Christi*, in religionsgeschichtlichem Zusammenhang dargestellt. — Gr. in-8 x-458 S. mit 47 Abbildungen auf 16 Tafeln, 8 Textzeichnungen und 1 Ubersichtskarte. — Freiburg im Breisgau, 1937, Herder ; Geheftet 5.60 M. ; in Leinen 7.40 M.

L'œuvre du Dr J. Holzner est une biographie de S. Paul dans toute l'acception du terme, car l'auteur s'est attaché à replacer son héros dans son milieu ethnique, géographique et historique. Il n'a même pas reculé, en certaines circonstances, devant des détails plus ou moins fantaisistes, mais toujours de bon goût, qui aident à donner à son récit plus de couleur locale. Il nous montre, par exemple, Paul se promenant à Athènes au milieu des temples païens (p. 177-184) ; il décrit, de façon touchante, la joie qu'a l'Apôtre de retrouver Silas et Timothée, son empressement à les

questionner pour rédiger de concert avec eux la 1re épître aux Thessaloniciens (p. 218-226) ; il dépeint, en s'autorisant d'une étude attentive de la géographie, les fatigues pénibles endurées par les missionnaires à travers les montagnes de l'Asie Mineure (p. 136-150). Chemin faisant, il met à contribution tout ce qui est de nature à mieux faire comprendre la pensée de S. Paul : histoire du monde hellénistique et du Judaïsme, ne manquant pas de mettre en relief les rapports du christianisme primitif avec le judaïsme (p. 19-23) ; détails géographiques, topographiques, archéologiques, administratifs concernant les cités et les provinces.

On sent que M. Holzner possède parfaitement la littérature de son sujet ; seulement, on aimerait qu'il ne se soit pas contenté de renvoyer par un nº d'ordre aux 74 ouvrages dont il fournit la liste, mais qu'il ait donné une référence précise indiquant la page du volume.

Son attitude dans des questions toujours controversées est, d'ordinaire, fort sage : il fixe la conversion de S. Paul en 33-34, lui fait évangéliser la Galatie romaine au cours de sa première mission, et il considère l'épine dans la chair comme étant la malaria avec ses accès chroniques qui durent tant de fois paralyser son activité missionnaire.

Sa position nous apparaît, par contre, beaucoup moins sûre quand il place l'épître aux Ephésiens avant celle aux Colossiens (p. 402-408), ou imagine après la 1re captivité romaine un voyage en Espagne entre deux voyages en Asie Mineure ; surtout, quand il veut montrer chez S. Paul une préparation psychologique à sa conversion (p. 22-30). La formule de S. Augustin nous paraît seule susceptible d'interpréter le drame du chemin de Damas : « *Cecidit Saulus, surrexit Paulus.* » L'Apôtre était bien trop loyal pour avoir pu marcher contre les chrétiens s'il avait eu le moindre doute religieux et moral ; lui-même nous a livré d'ailleurs son état d'âme : « *ignorans feci.* » Il a certes senti, vu son ardeur pharisaïque, tout le poids de la Loi et de ses ordonnances ; il n'a jamais douté qu'il ne dût les observer dans leur intégrité, avant sa rencontre avec Jésus aux approches de Damas.

Ajoutons que le livre de M. Holzner se présente d'une façon remarquable qui fait grand honneur à la maison Herder. L'impression en caractères gothiques est vraiment artistique, et 47 clichés, fort bien venus sur papier glacé, illustrent heureusement divers incidents de la vie de S. Paul.

Nous souhaitons que cet ouvrage qui honore la science catholique de nos frères d'Outre-Rhin obtienne parmi eux le plus légitime succès.

* *

Al. Aman, de la Congrégation du Saint-Esprit. — Notre Saint Paul. — Un vol. in-16 de 408 p., 12 f. — Aubanel père, 7, place Saint-Pierre, à Avignon.

Autre bon ouvrage, en français celui-là, sur S. Paul ; nous n'en aurons jamais trop ! *Notre Saint Paul*, comme les littérateurs disent « Notre Corneille », « Notre Lamartine » est avant tout un S. Paul qui se depeint lui-même par les citations bien choisies que l'on fait de ses épîtres ou de quelques-uns de ses discours conservés en substance dans le livre des Actes. Le volume se divise en trois parties : le Missionnaire, le Docteur et l'Homme. Dans les deux premières parties, M. Aman s'inspire des excellents travaux du P. Prat, qu'il cite parfois assez abondamment ; la 3e partie nous présente en S. Paul l'homme selon la chair, l'homme de génie, l'homme de volonté, l'homme de cœur et l'homme de Dieu.

Les laïques, et même les prêtres, auront profit et plaisir à lire *Notre Saint Paul*. L'auteur a délibérément laissé de côté toutes les questions d'introduction ; il les considère comme résolues dans le sens de la tradition, pour se consacrer uniquement à retracer « une vie sans pareille dans l'histoire de l'humanité. »

* *

Saint Paul notre grand modèle, par le P. Desbuquoit, Directeur du « Messager de Saint-Paul ». — Un beau vol. de 250 p., 12 f. — Paris, Librairie St-Paul.

L'apôtre S. Paul n'est pas seulement l'un des plus grands génies dont s'honore l'humanité, il est aussi l'un des modèles les plus admirables que l'on puisse proposer à l'imitation du prêtre ou du militant d'action catholique.

Le P. Desbuquoit, barnabite, a voulu mettre cette vérité en relief à l'occasion du XIXe centenaire de la conversion du grand apôtre. Le volume se divise en trois parties : les qualités de l'homme, les vertus de l'apôtre, les faveurs célestes dont il fut honoré. En appendice, S. Paul est présenté tour à tour comme le modèle du clergé, du missionnaire et du catholique d'action.

Les conférenciers et les prédicateurs trouveront dans ces pages maints exemples concrets des plus belles et des plus fortes vertus chrétiennes, et tous, en les lisant, se sentiront entraînés, à la suite de S. Paul, vers les cimes de la perfection évangélique.

* *

Simon-Pierre, par G. Chevrot, curé de St-François-Xavier, à Paris. — In-16 de 290 p., 15 f. — Paris, Bloud et Gay.

Tous ceux qui, cette année, ont écouté à Radio-Paris les conférences données à Notre-Dame par M. le chanoine Chevrot, l'apostolique curé de St-François-Xavier, savent combien il excelle à mettre en relief la perpétuelle actualité de l'Evangile. Les textes qui concernent Simon-Pierre lui ont fourni le thème général et les différents éléments d'une excellente Retraite pour un catholique d'action. Son volume n'est pas une biographie du Prince des Apôtres ; c'est un effort pour modeler sur lui le chrétien de nos jours. Les premiers entretiens nous montrent celui-ci en face de sa vocation. On l'invite ensuite à exploiter à fond les richesses du dogme, en posant et en résolvant devant lui, avec autant de concision que de clarté, les problèmes fondamentaux du catholicisme.

De la « foi », le catholique d'action passe ensuite aux austères enseignements de la « Croix ». Les reniements de Pierre sont l'occasion d'un fécond examen de conscience sur les causes lointaines et immédiates du péché, et son repentir donne la leçon des relèvements durables. Les trois derniers chapitres : penser avec l'Eglise, la condition essentielle de l'apostolat, les liens qui délivrent, suggèrent à tout chrétien digne de ce nom les résolutions d'un amour généreux et plus fidèle.

Mais bien que nous n'ayons pas ici une biographie de S. Pierre, la physionomie de cet apôtre ne s'en détache pas moins, d'une méditation à l'autre, plus lumineuse et surtout plus attachante. Il vit sous nos yeux et nous aide, par son exemple, à éclairer et à transfigurer notre propre vie.

4º *L'Assyriologie et la Bible*

P. Cruveilhier. — Commentaire du code d'Hammourabi. — Grand in-8 de 326 p., 250 f. — Paris, Leroux. 1938.

L'an passé, M. Cruveilhier, professeur au Grand Séminaire de Limoges, et qui s'est depuis toujours intéressé aux questions assyro-babyloniennes, avait publié à la même librairie une *Introduction au Code d'Hammourabi*. Cette Introduction, complément nécessaire du Commentaire, se divise en six chapitres dont les titres seuls indiqueront ce qu'on peut y trouver : historique et description du code, renseignements livrés par le code sur la société babylonienne, appréciation des décisions des lois, renseignements donnés par le prologue et l'épi-

logue, importance des renseignements offerts par le code, ses origines.

Ayant à parler aujourd'hui du commentaire du code, nous le ferons en profane et non en spécialiste, car, bien qu'initié autrefois à la langue assyro-babylonienne, nous avons perdu tout contact avec elle depuis déjà vingt-sept ans. Qu'on n'attende donc pas de nous un avis autorisé ni sur le sens des idéogrammes, ni sur les tablettes ou contrats qu'il conviendrait de rapprocher des articles du code pour esquisser une histoire de l'évolution du droit babylonien et de ses répercussions immédiatement pratiques sur les mœurs du temps. Nous nous contenterons de faire seulement remarquer que ce commentaire peut rendre aux biblistes les plus grands services, d'abord par la connaissance qu'il leur donnera de la civilisation babylonienne sous ses différents aspects, ensuite par les rapprochements fréquents et justifiés qu'il établit entre les lois hammourabiennes et la législation du Pentateuque.

C'est en 1902 que le P. Scheil a traduit le premier les 282 articles du code d'Hammourabi, et c'est avec les encouragements de ce savant religieux que M. Cruveilhier a consacré un assez grand nombre d'années à faire de ce code un commentaire détaillé et suivi, comme on l'avait déjà fait, depuis longtemps, pour les livres de la Sainte Ecriture et aussi pour d'autres codes. Non seulement il s'est appliqué à expliquer le sens des mots pour déterminer la portée exacte des lois ; mais il s'est efforcé d'apprécier la moralité de ces lois, d'en faire ressortir l'équité, l'insuffisance, voire l'injustice ou l'immoralité, en les rapprochant d'autres codes sémitiques contemporains, de la pratique des patriarches et des lois israélites.

Ce qui frappe au premier abord, dès qu'on ouvre ce commentaire, c'est l'abondance des renseignements qui nous y sont fournis sur l'histoire de l'ancienne Babylonie, principalement dans le prologue et l'épilogue. Il faut vraiment que l'auteur connaisse bien son sujet, qu'il se soit sans cesse tenu au courant des fouilles, de leurs résultats, de l'interprétation de ces résultats pour pouvoir documenter ses lecteurs avec une pareille aisance. Certes, il peut arriver qu'un détail ici ou là soit sujet à caution ; M. C., tout le premier, remerciera, j'en suis sûr, l'informateur qui lui permettra une rectification ; il n'en demeure pas moins certain que beaucoup de professeurs de Séminaire trouveront là, groupés et résumés, des renseignements qu'il leur serait fort difficile peut-être de se procurer autrement. Et si, pour la préparation immédiate d'un cours ou d'une conférence, ils ont besoin de juger par eux-mêmes du bien-fondé d'un rapprochement entre tel passage de la Bible et tel article du code, ils trouveront à la fin du volume deux tables de références qui les orienteront avec toute la célérité désirable. Il leur sera loisible de discuter ou d'accepter le rapprochement ; nous ne craignons pas d'affirmer que, dans la plupart des cas, ils seront de l'avis du commentateur et le remercieront tout bas de suggestions qui, en replaçant dans leur milieu ethnique des passages de nos textes sacrés, aident à mieux en pénétrer le sens.

Ce qui n'étonne pas moins en lisant ce code, c'est la minutie avec laquelle tout est prévu et réglé, qu'il s'agisse de la propriété, de la famille, des honoraires dus aux diverses professions ou des peines encourues par certains actes délictueux.

Que diraient nos chirurgiens d'aujourd'ui s'ils voyaient leurs honoraires fixés par la loi, comme c'était le cas vers l'an 2000 av. J.-C. ? Pour une opération à l'œil, peut-être la cataracte, on recevait dix sicles d'argent, soit 84 grammes s'il s'agissait d'un homme libre, et seulement deux sicles s'il s'agissait d'un esclave, car les honoraires étaient proportionnés à la classe sociale du malade. Si le chirurgien, incapable ou maladroit, s'était mal servi de son instrument, au point de faire mourir son malade, de le rendre infirme ou de lui crever l'œil, on lui coupait les deux mains. On n'avait guère plus de reconnaissance pour le médecin : s'il soignait son malade avec succès, il recevait 5, 3 ou 2 sicles selon la classe sociale du client ; mais s'il ne le guérissait pas, il était privé de tout honoraire ; du moins n'avait-il pas les mains coupées, et somme toute valait-il mieux être médecin que chirurgien dès lors que les risques étaient moins grands et qu'il n'y avait pas, comme de nos jours, de tels écarts entre les honoraires de l'un et de l'autre. — La profession de maître maçon ou d'architecte n'était pas non plus de tout repos et elle était d'un maigre profit. Dans un pays où il fallait bâtir avec des briques séchées au soleil, pouvant si facilement s'effriter sous l'action de l'eau et devenir rapidement un amas informe de boue, puis de poussière, on était responsable si la maison s'écroulait, et si elle tuait le propriétaire, on était soi-même mis à mort ; si elle tuait son fils, le fils de l'architecte subissait le même sort. Si du moins le bâtiment eût été bien rémunéré ! mais pour construire une maison, on recevait 2 sicles d'argent par *sar* de maison, c'est-à-dire par 35 mètres carrés. — L'ouvrier agricole était payé en nature dans cette contrée où le blé était souvent monnaie d'échange : le moissonneur ou laboureur avait 8 kur de blé par an (le *kur* valait 120 litres), le bouvier 6, le pâtre 8 ; la journée d'ouvrier variait entre 3 et 5 sché ; on jugera de la valeur réelle qu'elle représentait en considérant qu'il y avait 180 sché dans le sicle d'argent, lequel pesait 8 grammes. Mais tout est relatif et le salaire était comme maintenant fonction du coût de la vie.

La propriété était alors rigoureusement sauvegardée ; on n'était pas tendre pour les voleurs, qui souvent payaient leurs méfaits de la vie, ni pour les faux témoins, ni pour les juges dont la conscience se laissait trop facilement corrompre. Outre la destitution, ces derniers devaient payer jusqu'à 12 fois la valeur de la somme réclamée. L'homme qui faisait une brèche à une maison était tué et enterré devant cette maison ; le brigand surpris dans une razzia subissait le même sort, et celui qui était victime de la razzia avait recours contre la ville et son gouverneur, qui devaient l'indemniser parce qu'ils auraient dû le protéger. Nos modernes gangsters n'ont pas inventé les rapts d'enfants ; ils existaient alors et étaient punis toujours de mort, comme aussi le rapt ou le simple recel d'un esclave.

La culture des céréales était d'un gros rapport ; aujourd'hui encore, paraît-il, malgré l'état défectueux de la culture, le rendement serait de 80 pour 1, alors qu'il ne dépasse pas dans nos régions 20 pour 1. Emprunter des céréales pour les confier à la terre était donc une source certaine d'enrichissement pour l'emprunteur, à la condition de bien veiller à l'irrigation du terrain ; aussi conçoit-on la sévérité avec laquelle on traite fermiers, métayers ou mercenaires qui seraient négligents pour le travail ou refuseraient de payer location ou intérêts. Ces paiements, d'ailleurs, s'effectuaient également la plupart du temps en nature. On évaluait la quantité de blé à donner, soit d'une façon absolue, tant de mesures, soit d'une façon relative d'après le rendement des champs voisins. Si un fermier négligeait durant trois ans de cultiver un champ, la 4e année il devait le bêcher lui-même au lieu de le labourer avec des bœufs, et le rendre ainsi préparé à son propriétaire en ajoutant à titre d'indemnité 10 kur de blé (1200 litres) par 10 gan (le *gan* équivalait à 6 ha. 1/2). Les métayages étaient par moitié ou par tiers. Des indemnités étaient prévues en cas d'inondations, que celles-ci proviennent des circonstances atmosphériques ou de la négligence des tiers. On prévoyait de même aussi comment les agriculteurs pouvaient s'acquitter de leurs dettes : dans les années de pénurie de blé, par suite d'orages ou de sécheresse, ils en étaient exonérés ; dans les autres cas, ils pouvaient s'en libérer en donnant au créancier une partie de la récolte, et s'ils manquaient de numéraire par suite de mévente du blé, ils pouvaient toujours se libérer en nature. Nos pauvres agriculteurs,

au temps peu éloigné où le blé ne se vendait pas, n'avaient pas la même facilité.

A côté du froment, on cultivait aussi l'orge, dont la valeur était moitié moindre ; on plantait également des vergers, dont l'arbre principal était le palmier à dattes, et on cultivait dans les jardins l'ail, les oignons et poireaux, la salade, le cresson, les cardons, les raves, les radis, l'hysope, le thym, etc.

Il y aurait évidemment bien d'autres traits à signaler qui décèlent une civilisation déjà très avancée et assez raffinée pour l'époque : conditions du prêt allant jusqu'à 33 %, location des maisons, animaux ou moyens de transport, contrats de commission pour ventes et échanges, règlements concernant les débits de boissons fermentées (si une prêtresse s'avisait d'ouvrir un débit, elle était brûlée !), les rapports des créanciers et des débiteurs, les dépôts de toute nature ; mais mieux vaut en venir, puisqu'il faut se borner, à ce qui forme l'armature d'une société, aux lois régissant *la famille* (art. 127-195).

Un contrat était nécessaire à la validité du mariage. Si l'épouse était surprise en flagrant délit d'adultère, c'était la mort pour elle et pour son complice, comme dans le Deut. XXII, 22, à moins (ce qu'ignore la loi mosaïque) que le mari ne lui fasse grâce. Si elle était accusée d'adultère par son mari sans qu'il l'ait surprise en flagrant délit, il lui suffisait d'affirmer avec serment qu'il n'en était rien, pour pouvoir retourner chez elle et être bien accueillie par son mari, tant était grande la valeur accordée au serment en raison de sa signification religieuse ; — mais si c'était la rumeur publique qui l'accusait d'adultère, elle devait se plonger dans le dieu-fleuve et prouver ainsi à son mari et au public son innocence. Passons sur les lois réglant le sort des épouses de captifs ou de fuyards et venons-en au divorce. Il pouvait être demandé par l'un ou l'autre conjoint.

L'homme pouvait divorcer selon son bon plaisir, même si sa femme était irréprochable, même si elle lui avait donné des enfants. La femme irréprochable recevait alors en compensation des biens matériels, mais elle devait, avant de se remarier, élever ses enfants si elle en avait ; par contre, une fois sa tâche accomplie, elle pouvait se remarier à sa convenance, tandis que la vierge était mariée par le père. Si l'épouse irréprochable n'avait pas d'enfants, le mari devait lui rendre la tirkhatu équivalente au mohar hébreu (Gen., XXXIX, 12) : c'était le don fait par le fiancé à son futur beau-père en vue du mariage : le père de la femme pouvait l'administrer, mais il ne lui appartenait pas ; le mari devait aussi lui restituer sa dot. Mais si la femme était répréhensible, soit qu'elle ait fait des folies, mis la désunion dans la famille ou négligé son mari, elle pouvait être chassée sans recevoir quoi que ce soit, même pour son voyage, et elle était privée de ses enfants si elle en avait.

Quand le divorce était demandé par la femme, les effets en étaient aussi différents suivant qu'elle était innocente ou coupable. Si elle était innocente et le mari coupable, on faisait droit à sa demande, elle prenait sa dot et retournait chez son père. Si elle était coupable, pour la punir d'avoir eu l'impudence de demander le divorce, on la noyait purement et simplement, lui infligeant le même châtiment qu'à la marchande de boissons fermentées pour contraventions, qu'aux femmes adultères prises en flagrant délit, et qu'à l'épouse infidèle d'un captif.

Si l'épouse légitime n'avait pas d'enfants, le mari pouvait prendre une concubine, et les articles 144-147 nous montrent tout à la fois et la conformité de la conduite des patriarches avec les dispositions légales alors en vigueur, et la haute antiquité comme la parfaite historicité des récits les concernant. On rapprochera avec intérêt de ces articles les incidents concernant Agar, Sara et Abraham, Rachel, Lia et Jacob (Gen., XVI, 1-9 ; XXX, 9 ; XXX, 17-21).

Beaucoup d'autres articles sanctionnant les fautes morales dans la famille (154-158) sont à rapprocher, suivant les cas, du Lévitique et du Deutéronome ; d'autres fixent les droits successoraux (162-174), déterminent la condition des veuves, la situation des enfants par rapport au père (178-184). L'adoption, inconnue des Hébreux, était pratiquée en Babylonie ; il est vrai qu'il n'y avait pas chez les Hébreux ces prêtresses ou ces favoris auxquels l'enfant était interdit, mais non les rapports conjugaux.

Nous en avons assez dit pour justifier tout l'intérêt qu'offre la lecture, mieux l'étude de ce commentaire. Ne perdons jamais de vue, surtout si nous voulons comprendre l'histoire patriarcale, qu'Abraham fut le contemporain d'Hammourabi et qu'il quitta Ur en Chaldée pour venir dans la terre de Canaan.

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Notre « Revue diocésaine » a publié, sans commentaire d'ailleurs, l'entrefilet suivant de M. François Mauriac :

« Le grand malentendu entre les catéchistes et les enfants qu'ils ont mission d'instruire porte sur la langue ; les clercs se servent d'un vocabulaire inconnu des petits.

« Rien n'est irritant comme d'entendre des dames catéchistes se gausser ou se scandaliser des réponses idiotes ou saugrenues des enfants de la première communion. Ces petits, de génération en génération, sont victimes de maîtres qui leur parlent chinois. Hé quoi ! La plupart d'entre nous (soyons francs !) sont incapables d'une lecture *directe* des philosophes et des théologiens ; et nous nous contentons des commentaires que les spécialistes en rédigent à notre intention, — et nous voudrions que les enfants des écoles primaires, qui savent appeler par leur nom une bille, une orange, un gâteau, un cahier, mais qui ne connaissent presque aucun mot en *ion* (sauf *punition* et *pension*) se fassent une idée de l'Incarnation, de la Rédemption, de la Transsubstantiation...

« Le psittacisme qui est à la base de l'enseignement religieux, le mot-à-mot théologique imposé à des enfants, est une vieille erreur indéracinable ; c'est le geste, prolongé à travers les siècles, des disciples qui empêchaient les petits d'approcher du Seigneur.

« Certes, il ne s'agit pas de niaiser et de bêtifier, ni de se mettre à quatre pattes pour raconter aux enfants qu'il y a un Père qui est au ciel et que quelqu'un les a aimés jusqu'à donner sa vie. Mais il faudrait retrouver le langage des humbles, qui n'est pas celui de la théologie : des mots aussi simples que vigne et vignerons, que grain de blé et que lys des champs, que loup et que brebis, qu'enfant qui se débauche et que père qui pardonne ; le langage des humbles, le langage de Dieu ».

Alors, que devons-nous faire ? Faut-il abandonner les mots consacrés par l'usage, que dis-je ? imposés par l'enseignement officiel de l'Eglise qui n'est pas fait, que je sache, à l'usage exclusif des savants ? Et précisément, le concile de Trente, à propos du mot *transsubstantiation*, sans le définir expressément, déclare cependant que ce nom est « très approprié ».

De plus, les maîtres qui « parlent chinois » aux enfants ne font qu'employer le langage consacré par le magistère lui-même de l'Eglise.

Sans doute, il y a à expliquer ce langage aux enfants ; mais en se contentant de « raconter aux enfants qu'il y a un Père qui est au ciel et que quelqu'un les a aimés jusqu'à donner sa vie », on risque fort de déformer complètement les mystères de la Sainte Trinité et de l'Incarnation. Et pourtant il faut connaître explicitement ces mystères pour recevoir les sacrements.

Qu'en pense l'*Ami ?*

R. — Déjà à propos d'un entrefilet antérieur du même académicien nous avons été sollicités de

« mettre les choses au point » (15 sept., p. 546). Ici encore une précision semble indispensable, et notre correspondant a bien fait de nous communiquer le texte de M. Mauriac.

1. Une vérité doit être rappelée avant tout : c'est que notre religion, pour les enfants comme pour les grandes personnes, renferme des *mystères que nous ne pouvons pas comprendre,* mais que *nous devons croire.* Le langage chrétien, si adapté soit-il à la mentalité et à l'instruction rudimentaire des humbles, ne sera donc jamais tel que des enfants de l'école primaire puissent aborder la connaissance des mystères avec « des mots aussi simples que vigne et vigneron, que grain de blé et que lys des champs, que loup et brebis, qu'enfant qui se débauche et père qui pardonne ». Les mots simples et facilement accessibles ne sont pas ceux qui peuvent donner une connaissance même lointaine de nos mystères chrétiens, dont le concile du Vatican lui-même nous dit que « par leur nature même, (ils) dépassent tellement l'entendement créé qu'après avoir été communiqués par la révélation et reçus par la foi, ils restent néanmoins couverts du voile de la foi elle-même et enveloppés comme d'une sorte de nuage » (Const. *de Fide,* c. 4, *De fide et ratione ;* D.-B., n. 1796).

Il est donc de la nature même des mystères révélés de dépasser l'intelligence humaine, même la plus développée et la plus instruite. Nous ne devons donc pas nous étonner de ce « nuage » qui subsiste et qui, chez les petits, est peut-être plus opaque encore que chez les adultes. *Peut-être,* disons-nous, car il est parfois vrai, il est souvent vrai, que Dieu « révèle aux petits ce qu'il a caché aux sages et aux prudents de ce monde » (Mt., XI, 25).

2. En second lieu, il est indispensable de maintenir les formules dogmatiques consacrées, comme le rappelle opportunément notre correspondant, non seulement par l'usage, mais encore par le magistère de l'Eglise. *Formam habe sanorum verborum,* disait déjà S. Paul à son disciple (II Tim., I, 13). Sans doute « l'objet matériel de la foi théologique, que Dieu a révélé et que l'Eglise infaillible nous propose, ne consiste pas dans les formules dogmatiques, mais dans le sens que recouvrent ces formules » ; ce qui permet de reconnaître aux formules une certaine élasticité, voire, pour certaines d'entre elles, une véritable mutabilité. Ce qui fait qu'à telle ou telle époque, des formules ont été modifiées d'après les sens précis que le magistère envisageait successivement dans le dogme à définir. Mais cette réserve faite, il est vrai que « le magistère ne revêt pas ce dogme de formules mortes auxquelles puissent s'accommoder, au cours des âges, des sens opposés ; mais c'est un magistère vivant qui entend nous enseigner des vérités révélées, proposer à notre croyance des doctrines déterminées, et non pas simplement émettre des paroles vides de sens, énigmatiques et ambiguës ». (Billot, *De Virtutibus,* thèse 14).

Les formules adoptées et consacrées sont donc des formules aptes à exprimer, dans la mesure où le peut le langage humain, le véritable sens des vérités révélées que l'Eglise impose à notre croyance. Ces formules doivent donc être retenues et proposées par les prêtres à tous ceux qu'ils doivent instruire. Les abandonner serait d'ailleurs s'exposer à tomber dans l'imprécision, l'équivoque ou l'erreur. Enseigner aux enfants que Jésus est « quelqu'un qui les a aimés jusqu'à donner sa vie », ce n'est mettre en relief qu'un aspect de la personnalité du Christ ; on néglige l'essentiel : sa divinité et l'union hypostatique qui fait de lui l'Homme-Dieu.

Il est donc souverainement inconvenant de déclarer tout net que c'est « parler chinois » que de les employer dans l'enseignement du catéchisme.

3. Ces deux points mis en sécurité, il reste vrai d'affirmer que les formules traditionnelles et nécessaires ne sauraient être l'objet d'une étude purement de mémoire et pour ainsi dire de pur psittacisme. Si l'on a fait de ce « psittacisme », en certains catéchismes, la base de l'enseignement religieux, on a eu tort, cent fois tort. Faire apprendre par cœur aux enfants, sans les leur expliquer, les réponses du catéchisme, c'est faire œuvre non pas certes absolument inutile, car bien des réponses sont accessibles à leur intelligence, mais œuvre bien insuffisante et dont, hélas ! il risque de rester peu de chose plus tard.

Mais nous sommes persuadés que la plume de M. Mauriac a mal exprimé ici sa pensée et surtout déformé la vérité en ce qui concerne la prétendue « erreur indéracinable » qui serait à la base de l'enseignement religieux. M. Mauriac suppose que l'explication des textes est inexistante dans nos catéchismes, cette explication, cette adaptation, cette vulgarisation, qui est le moyen terme nécessaire, indispensable, entre des formules dogmatiques qu'il faut maintenir et leur vrai sens qu'il faut faire pénétrer dans l'esprit des fidèles et même des petits enfants. Il est vraisemblable que l'illustre académicien a assisté à quelque catéchisme fait d'une façon déficiente, déplorable et, disons-le tout net, condamnable. Mais ce mal n'est général ni dans l'espace ni dans le temps. Et ce serait bien peu connaître nos prêtres français, si ponctuels dans l'accomplissement de leur devoir de catéchistes, que de leur attribuer d'une façon si absolue « le geste, prolongé à travers les siècles, des disciples qui empêchaient les petits d'approcher du Seigneur ».

4. Mais cela dit, cher correspondant, votre « Revue diocésaine » a eu raison de reproduire l'entrefilet de M. Mauriac.

Elle a voulu par là attirer votre attention sur la nécessité d'adapter de plus en plus votre enseignement catéchistique à l'intelligence peu ouverte de vos jeunes auditeurs. Faites-leur apprendre par cœur les grands mots de Trinité, d'Incarnation, de Rédemption, de Transsubstantiation ; c'est utile, nécessaire, indispensable. Mais trouvez des explications, comparaisons, images concrètes surtout, qui leur fassent saisir, le moins imparfaitement possible, la vérité profonde cachée sous ces grands mots. Ce sera d'ailleurs mettre en pratique l'enseignement du concile du Vatican : « Lorsque la raison éclairée par la foi cherche avec soin, piété et modération, elle acquiert, il est vrai, par le don de Dieu, quelque intelligence très fructueuse des mystère, *tant par l'analogie des choses qu'elle connaît naturellement que par la liaison des mystères entre eux et avec la fin dernière de l'homme* » (*loc. cit.*). Et précisément cette dernière remarque est d'une importance capitale : le bon catéchiste doit s'efforcer de faire comprendre aux enfants l'influence des vérités révélées sur la